
La collaboration au cœur du processus de création. Les œuvres réalisées au titre du 1 % artistique dans les lycées de Basse-Normandie (1951-1986)

Collaboration at the heart of the creative process. Works realised in the high schools of the Basse-Normandy region in the framework of public commissions for 1 % of artworks, 1951-1986

Sabrina Ducroquet-Blanchet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15184>

DOI : 10.4000/insitu.15184

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Sabrina Ducroquet-Blanchet, « La collaboration au cœur du processus de création. Les œuvres réalisées au titre du 1 % artistique dans les lycées de Basse-Normandie (1951-1986) », *In Situ* [En ligne], 32 | 2017, mis en ligne le 21 juillet 2017, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15184> ; DOI : 10.4000/insitu.15184

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

La collaboration au cœur du processus de création. Les œuvres réalisées au titre du 1 % artistique dans les lycées de Basse-Normandie (1951-1986)

Collaboration at the heart of the creative process. Works realised in the high schools of the Basse-Normandy region in the framework of public commissions for 1 % of artworks, 1951-1986

Sabrina Ducroquet-Blanchet

- 1 L'Inventaire général du Patrimoine culturel (région Normandie) a entrepris depuis 2012 le recensement et l'étude des œuvres issues du dispositif du 1 % artistique dans les soixante-sept lycées publics – dont sept établissements agricoles – des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne¹ (ex-région Basse-Normandie). Complété par des recherches documentaires, l'inventaire de terrain a abouti à l'identification d'un corpus de quarante-vingt-seize œuvres² relevant principalement de la sculpture (quarante-six œuvres) et du revêtement mural (mosaïque ou céramique ; vingt-deux œuvres), mais aussi de la peinture (fresque, toile marouflée, etc. ; neuf œuvres) ou de la tapisserie (neuf œuvres). Elles ont été créées entre 1954 – soit trois ans après la promulgation de ce dispositif consistant à réserver lors de la construction, l'extension ou la restructuration de certains bâtiments publics, 1 % du coût total des travaux pour la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art³ – et les lois de décentralisation (le dernier programme décoratif pour un lycée bas-normand à avoir été conduit par l'État date de 1986⁴).
- 2 De 1951 à 1983, les architectes désignés pour mener à bien les travaux dans les établissements scolaires⁵ ont un rôle prépondérant. Chargés de la conception des programmes de décoration et de la désignation des artistes qui auront pour mission de les exécuter, ils ont toute liberté dans le choix de la typologie des créations à commander, à

condition qu'elles soient durables et qu'elles apportent une plus-value au bâtiment⁶. Ils doivent également suivre les travaux jusqu'à la réception définitive des œuvres, sous réserve que les programmes présentés, pouvant comporter plusieurs projets, aient été acceptés par les autorités compétentes.

- 3 Tout projet de décoration doit être examiné par le Conseil général des bâtiments de France ou par le Comité des constructions scolaires, remplacés en 1970 par des commissions régionales ou départementales, qui rendent un avis sur la nature et l'emplacement du ou des projets présentés. Il doit aussi recueillir l'avis des autorités académiques et du maître d'ouvrage. La municipalité concernée peut être consultée selon le mode de financement des travaux. Jusqu'à la création du ministère des Affaires culturelles⁷, le projet décoratif est ensuite examiné par la commission d'agrément des artistes proposés pour l'exécution de décorations dans les bâtiments d'enseignement, siégeant au sein de la direction générale des Arts et des Lettres (ministère de l'Éducation nationale). À partir de 1963, une commission chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics est instituée au sein du Service de la création artistique (service comprenant notamment le bureau des travaux de décoration dans les édifices publics mis en place en 1966). Elle examine la qualité artistique des programmes décoratifs. Suivant le montant du crédit alloué pour la décoration, cette mission peut aussi revenir aux conseillers artistiques, nommés à partir de 1965 dans chaque circonscription d'action régionale⁸. Après l'étude du dossier, trois avis peuvent être rendus : acceptation de l'artiste et de son projet ; acceptation de l'artiste sous réserve de la présentation d'un nouveau projet ou de la mise au point du projet présenté ; refus du projet présenté et demande d'une étude par un autre artiste. Quand un avis favorable est rendu, artiste et projet sont agréés par un arrêté du ministère ou du préfet du département concerné à partir de 1970. Le maître d'ouvrage peut alors passer un contrat avec l'artiste et lui verser ses honoraires⁹. Il est donc conseillé aux architectes d'échanger avec les artistes qu'ils désignent et de les accompagner dans leur processus de création afin que ces derniers puissent réaliser « une œuvre de qualité s'intégrant dans l'architecture des nouveaux bâtiments scolaires¹⁰ », qui recueillera tous les suffrages nécessaires.
- 4 Toutefois, les rapports complexes entre les architectes et les plasticiens sont signalés dès 1970, lors de la table ronde sur l'intégration des arts à l'architecture organisée dans le cadre de l'exposition « Art et Architecture, bilan et problèmes du 1 % » aux Halles centrales de Paris¹¹. La mauvaise volonté, voire le désintérêt des architectes vis-à-vis du 1 % artistique, est également évoquée dans l'article « Le 1 % ou l'entrée des artistes » publié en juillet-août 1987 dans *Architectes-Architectures*¹². De fait, certains architectes « ont pratiqué une certaine forme de résistance, voyant d'un mauvais œil qu'un artiste intervienne dans leurs bâtiments¹³ ». En 2011, Jean-Pierre Simon, directeur adjoint chargé des arts plastiques à la direction générale de la Création artistique (ministère de la Culture et de la Communication) déclare que

souvent injustement accusés par le passé d'avoir fait preuve d'autoritarisme vis-à-vis des artistes, pour avoir pensé, à l'instar du grand architecte Franck Lloyd Wright, que l'architecture était la « mère de tous les arts » et qu'il fallait, pour cette raison, « en finir avec l'insupportable insubordination » des arts plastiques, les architectes ont de plus en plus souvent ressenti le désir impétueux de travailler de concert et équitablement avec les artistes¹⁴.
- 5 Bien que toujours en cours¹⁵, les recherches menées autour des quatre-vingt-seize œuvres créées pour les lycées du Calvados, de la Manche et de l'Orne permettent de dresser un

premier état des lieux des sources relatives aux relations entre les architectes chargés des travaux effectués pour ces établissements et les artistes désignés pour les décorer.

- 6 Les dossiers de commande au titre du 1 % (principalement composés de pièces administratives) consultés dans les services d'archives – nationaux (Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine), départementaux voire municipaux – ne permettent pas toujours d'appréhender la fréquence et la qualité des échanges entre les deux groupes de créateurs. Suivant les dossiers, des fiches cartonnées manuscrites, parfois difficiles à déchiffrer, fournissent quelques informations sur les échanges entre les différents acteurs d'un projet. Seuls les dossiers difficiles donnent lieu à des courriers révélant les problèmes rencontrés ou motivant les décisions prises¹⁶. Les programmes décoratifs établis par les artistes et les architectes, comme les déclarations de ces derniers lors de la présentation de ces programmes en commission, quoique subjectifs, peuvent toutefois renseigner leur collaboration. Les archives des architectes¹⁷ contiennent parfois des échanges de lettres. Les dossiers sur les artistes ou sur leurs œuvres, conservés dans les bibliothèques de musée, les monographies, catalogues d'exposition ou sites dédiés peuvent également fournir des informations sur le travail des artistes, leurs relations, leurs collaborations. Lorsqu'ils peuvent être accessibles, les témoignages des concepteurs, de leurs élèves ou de leurs collaborateurs restent néanmoins le meilleur moyen, avec les archives privées, d'appréhender le caractère des échanges établis entre les artistes et les architectes.
- 7 Les données collectées pour certains dossiers de décoration présentés pour des lycées bas-normands au titre du 1 % renseignent sur ces collaborations souvent difficiles à percevoir et sur les conditions dans lesquelles elles s'établissent. Elles révèlent que ces collaborations peuvent être propices à des échanges harmonieux ou complexes avec des interventions « extérieures » compliquant, freinant, voire empêchant, les échanges entre les architectes et les artistes.

La désignation des artistes par les architectes : un dialogue fructueux ?

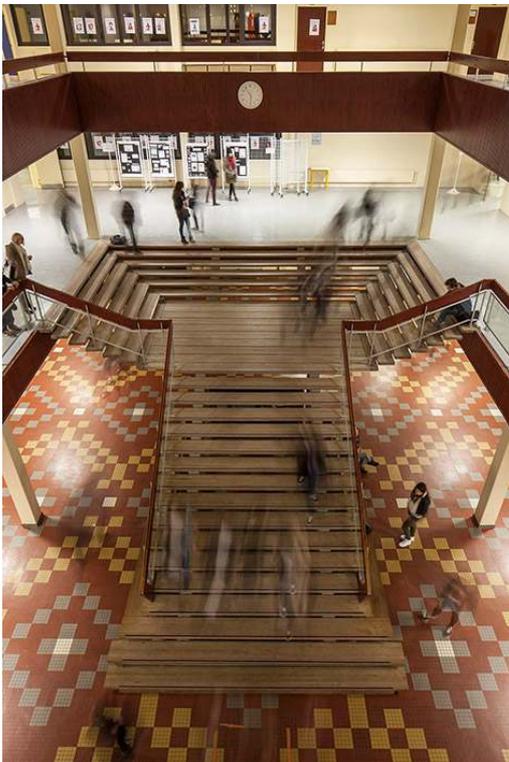
- 8 Afin de choisir un artiste dans « le seul souci de la qualité de l'œuvre à réaliser¹⁸ », il est conseillé aux architectes de consulter la documentation du Centre national d'art contemporain (CNAC)¹⁹, les inspecteurs du Service de la création artistique (fondé en 1961) à Paris ou le conseiller artistique dans chaque région²⁰. C'est en consultant les dossiers du CNAC que l'architecte Pierre Dudych prend connaissance du travail de Vincent Batbedat et fait appel à lui à deux reprises, l'une pour la décoration de la cité scolaire de Mortain, l'autre pour celle du lycée Les Andaines à La Ferté-Macé²¹. Néanmoins, les architectes tendent à solliciter des artistes qu'ils connaissent déjà²². Certains se fréquentent depuis leur formation à l'École des beaux-arts de Paris, comme l'architecte Charles Le Chevrel et l'artiste Jacqueline Bechet²³, l'artiste Jeanne-Marie Bertaux et les architectes Paul Vimond et Henri Lebreton²⁴, l'artiste Yvonne Guégan et l'architecte Pierre Bienvenu²⁵. D'autres se sont rencontrés dans les établissements où ils enseignent, à l'exemple d'Olivier Lahalle et José Charlet, professeurs à l'Unité pédagogique n° 6 (UPA 6), qui collaborent sur le chantier du lycée Alexis-de-Tocqueville à Cherbourg²⁶. Quelques-uns sont parents : l'architecte Henri Delaage propose Fanny Delaage-Hill²⁷, sa fille, pour la décoration du lycée Émile-Littré à Avranches ou encore

pour celles du lycée Claude-Lehec et d'un groupe scolaire à Saint-Hilaire-du-Harcouët. Des échanges fructueux sur de précédents chantiers favorisent aussi le renouvellement des collaborations ; par exemple, Robert Juvin travaille à cinq reprises avec les architectes Jean Barthe, Jean Merlet, André Schmitz et Jean Manson, dont une pour le 1 % du lycée Jean-Jooris à Dives-sur-Mer ; pour l'Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) de Saint-Lô, Roger Dhuit fait de nouveau appel à Jacques Despierre après avoir travaillé avec lui sur des chantiers à Gisors, Versailles et Maisons-Alfort²⁸.

- 9 Connaître l'autre, son œuvre et sa méthode de travail peuvent en effet faciliter certaines collaborations artistes-architectes, par ailleurs plus rapides à mettre en place. C'est ainsi que Pierre Parat et Michel Andrault²⁹ associent Bernard Alleaume et Yvette Vincent-Alleaume à plusieurs de leurs projets. Après avoir vu les travaux effectués par les deux plasticiens pour l'architecte André Gomis, Pierre Parat et Michel Andrault les sollicitent en 1966 pour la réalisation d'une œuvre destinée au lycée d'Orléans-la-Source³⁰. « D'une première commande va naître une collaboration que les années ne vont jamais démentir », selon les mots de Michel Andrault³¹. Appréciant leur capacité à s'intégrer réellement au travail des architectes et à concevoir l'environnement architectural comme le socle de leurs œuvres³², les architectes collaborent avec eux dans le cadre de commandes publiques, notamment pour la décoration du lycée Jean-Guéhenno à Flers. L'intervention est prévue dans la cour de récréation, entre les bâtiments des ateliers, de l'internat et de la médiathèque, au sein d'un espace aménagé au titre des Voiries et réseaux divers (VRD) par un plateau et un jeu de talus compensant une dénivellation importante du terrain³³. Soumise par Michel Andrault et Pierre Parat à la commission nationale en 1980, la proposition des artistes prend la forme d'un ensemble sculpté en voiles de béton, développé sur deux niveaux et caractérisé par un jeu de volumes ainsi que de références architecturales³⁴. À cette occasion, ils précisent qu'ils ont fait appel à Bernard Alleaume et Yvette Vincent-Alleaume pour étudier ce projet car ils apprécient l'œuvre de ces artistes ainsi que leur présence constante et efficace sur le terrain au moment de la réalisation³⁵. Après avoir essuyé un refus, les plasticiens conçoivent une seconde maquette très différente, mais conçue pour le même emplacement. Agréée en 1981, *Archéologie*, une sculpture monumentale en acier Cor-ten, évoque une usine passée qui surgit d'une fouille ouverte³⁶. L'implantation retenue permet de la découvrir progressivement, à l'instar de vestiges au cours de fouilles archéologiques, impression renforcée par la couleur « rouille » qu'a pris naturellement l'acier Cor-ten au fil du temps.
- 10 Marcel Clot³⁷, responsable de la construction du lycée polyvalent d'Hérouville-Saint-Clair³⁸, fait aussi appel à une de ses relations lorsqu'il s'adresse à Bernard Girault pour en exécuter la décoration au titre du 1 %. Établi à Caen depuis 1951, l'architecte a déjà travaillé avec l'artiste-décorateur. Ce dernier est notamment membre de la compagnie de théâtre de Jo Tréhard à Caen entre 1950 et 1971, puis directeur à partir de 1974 de l'Atelier d'A³⁹. Bernard Girault accepte le projet et propose à l'un de ses associés, Michel Cousin, d'y participer⁴⁰. Afin de rester dans leur domaine de compétence, les deux artistes ne souhaitent pas exécuter une décoration dissociée de l'architecture du lycée. Ils échangent avec Marcel Clot, qui n'a pas d'idée précise quant à la nature de l'œuvre à concevoir, pour aboutir en 1977⁴¹ à deux propositions d'aménagement. Ces interventions doivent être opérées sur les espaces les plus fréquentés du lycée : le patio central extérieur et le hall principal. Cet aménagement intérieur comprend un panneau optique ainsi que l'étude de la conception de la couverture du bâtiment et celle de l'escalier d'accès au premier étage, les dessins du carrelage, les coloris des murs, des panneaux et

des portes (**fig. 1**). Lors de la présentation du projet devant la commission nationale, le 8 mars 1978, l'architecte indique que « les autorités locales, les utilisateurs et lui-même ont porté le plus grand intérêt au programme de décoration car il viendrait compléter l'ensemble architectural qui a été étudié avec un soin tout particulier⁴² ». La commission, appréciant l'effort d'intégration qui a présidé à l'élaboration de ce programme, donne un avis favorable à sa réalisation. Les travaux sont exécutés sous la direction de Marcel Clot, par des ouvriers spécialisés, d'après les calepinages, les maquettes et les instructions des deux artistes-décorateurs. À l'issue d'échanges fructueux, probablement facilités par les liens entre les trois hommes et leurs activités respectives, Bernard Girault et Michel Cousin ont donc élaboré deux œuvres véritablement intégrées à l'architecture de Marcel Clot.

Figure 1



Vue partielle de l'aménagement du hall principal du lycée Salvador-Allende à Hérouville Saint-Clair par Bernard Girault et Michel Cousin (Marcel Clot architecte).

Phot. Anastasia Anne. © Région Normandie, 2013.

- 11 En faisant appel à des artistes dont ils connaissent l'œuvre, les architectes s'assurent de leur capacité à s'adapter à l'architecture qu'ils ont créée. C'est probablement en connaissance de ses travaux que Robert Camelot⁴³ sollicite le sculpteur Joseph Rivière pour la décoration du lycée de jeunes filles de Caen (devenu lycée Augustin-Fresnel). Membre fondateur du Salon de la jeune sculpture avec Denys Chevalier et Pierre Descargues, professeur à l'académie Julian et ami de Charles Despiau, l'artiste revendique en effet une sculpture humaine et monumentale⁴⁴. Bien que le début de la collaboration entre l'artiste et le maître d'œuvre ne puisse être précisément daté, Joseph Rivière commence à travailler sur ce projet en 1954⁴⁵, en amont de la construction de l'établissement (1958-1963⁴⁶). Le sculpteur conçoit une maquette⁴⁷ à partir de laquelle le fondeur Susse établit en janvier 1958⁴⁸ un devis pour sa traduction grandeur nature en

aluminium. En raison du parti adopté pour l'implantation des bâtiments (formant trois ensembles au nord, à l'est et à l'ouest), Robert Camelot et Joseph Rivière proposent une œuvre sur le thème du « Génie créateur », destinée à être placée au centre de la composition, de manière à créer un lien entre les différentes parties du lycée. Elle doit mesurer 7 mètres de haut afin de créer un rapport de volumes avec les bâtiments du lycée, s'élevant sur cinq niveaux. L'utilisation du bronze d'aluminium, un matériau résistant aux intempéries, est adaptée à une présentation de l'œuvre en extérieur. La maquette présente des flèches – symbolisant l'élan de la vie et de la création humaine – à l'extrémité desquelles s'élance un homme. Elle rappelle deux autres œuvres de l'artiste : le *Monument aux volontaires démineurs* (1951-1952, aluminium et béton) commandé pour le ballon d'Alsace et le *Christ en croix* (1955, bronze et granit), pour la commune de Vico en Corse. Privilégiant l'élévation au détriment de la sculpture inerte, statique, rivée au sol, Joseph Rivière est le premier en 1951 à faire usage de l'aluminium en sculpture, matériau moderne présentant l'intérêt d'avoir un poids inférieur à celui du bronze⁴⁹, et donc un coût moins élevé. La maquette destinée au lycée caennais, proposée par l'artiste ou souhaitée par l'architecte, s'inscrit donc dans les recherches que Joseph Rivière mène à cette époque. Elle est présentée le 22 mai 1958 par Robert Camelot devant la commission nationale. Appréciant l'esprit dans lequel a été conçu « cet audacieux projet », la commission complimente vivement l'architecte et rend un avis favorable, suivie par le ministre de l'Éducation nationale⁵⁰. L'artiste peut donc exécuter le modèle grandeur nature en plâtre de sa sculpture. Exposé au musée Rodin de juin à octobre 1958⁵¹, il est déposé chez le fondeur en octobre 1959. Toutefois, la réalisation de l'œuvre est retardée par l'attribution des crédits dédiés à ce 1 % ainsi que par l'augmentation du prix de la fonte⁵², puis par le décès de l'artiste et de son fondeur en 1961. Robert Camelot intervient à plusieurs reprises entre 1960 et 1962 auprès de la direction générale des Arts et des Lettres afin que la sculpture puisse être mise en place. La commission accède à sa requête le 15 novembre 1962, attribuant un complément de crédit pour l'achèvement et l'installation de l'œuvre⁵³. Robert Camelot suit probablement les travaux jusqu'à leur réception définitive : la sculpture est installée selon un angle de 60° environ, dans un bassin situé au cœur du lycée (**fig. 2**).

Figure 2



Le génie créateur, sculpture de Joseph Rivière pour le lycée Augustin-Fresnel à Caen (Robert Camelot, architecte en chef), cliché non daté [entre 1963 et 2004].

Phot. droits réservés. © Archives du lycée Augustin Fresnel.

- 12 Élève de Maillol et professeur à l'École nationale des arts décoratifs, l'artiste Robert Couturier prend aussi en compte l'architecture du lycée Le-Verrier à Saint-Lô, livré par Pierre Duprat⁵⁴ et Michel Pinget⁵⁵, pour concevoir l'œuvre qu'ils lui commandent l'année suivante au titre du 1 %⁵⁶ (**fig. 3**). Une lettre du sculpteur, datant du 20 avril 1956, atteste des échanges avec les architectes : « en réponse à votre lettre du 18 avril, comptez que la somme de 1.200.000 francs sera nécessaire pour exécuter notre projet d'hommage à Le Verrier à Saint-Lô⁵⁷ ». À l'issue d'un agrément ministériel du 30 janvier 1957⁵⁸, l'artiste conçoit un groupe sculpté monumental (4,50 mètres de haut au total), qui prend possession de l'espace dédié : la cour d'honneur du lycée⁵⁹, un lieu bien identifié et visible du hall d'entrée principal. Intitulé *Monument à Le Verrier*, le groupe, traduit en bronze par le fondeur Susse⁶⁰, se compose d'un homme au bras levé, entouré de cerceaux et de globes suggérant le mouvement du cosmos. Robert Couturier fait ainsi référence à l'astronome saint-lois Urbain Le Verrier dont l'établissement porte le nom et à sa découverte de la planète Neptune en 1846. Le sculpteur a probablement défini avec les architectes les modalités de l'installation de l'œuvre dans l'établissement. Celle-ci est fixée en 1958⁶¹ sur un socle réalisé à l'extrémité d'un tertre pyramidal gazonné, spécialement conçu à cet effet au centre de la cour.

Figure 3



Maquette de la sculpture proposée par Robert Couturier pour la décoration du lycée Le Verrier à Saint-Lô (Michel Pinget et Pierre Duprat architectes), vers 1956. Document Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine), 19880466/23.

Phot. Sabrina Ducroquet-Blanchet. © Archives nationales.

- 13 Les goûts personnels des architectes semblent également déterminer leurs choix lors de l'élaboration des programmes décoratifs. Ainsi, lorsque le critique d'art Otto Hahn lui demande comment il choisit un artiste pour créer un 1 %, Pierre Parat lui répond que ses « goûts personnels interviennent », qu'il a « des affinités, des souhaits⁶² ». Dès les études préliminaires à la construction du lycée Pierre-et-Marie-Curie à Saint-Lô⁶³, Marcel Mersier⁶⁴ envisage de commander une tapisserie⁶⁵ au titre du 1 %. Afin que les usagers aient envie de « vivre » dans leur lycée, il souhaite en effet créer une atmosphère de chaleur et de beauté, passant principalement dans la décoration intérieure des bâtiments. Son intention en choisissant cet art est de « trouver une harmonie chaude avec le bois des salles et un décor mobile et souple, affinant l'acoustique des lieux, mais aussi de faire connaître aux jeunes élèves cet art renaissant⁶⁶ ». L'architecte serait parent avec Denise Majorel⁶⁷, fondatrice de la galerie La Demeure mais aussi, avec Jean Lurçat, de l'Association des peintres cartonniers de tapisseries (APCT). Il semble connaître l'art de la tapisserie, « n'oubl[ant] pas que c'est le frère d'un architecte, Jean Lurçat, et d'un commun accord avec lui que ce mouvement a pris vie en France en s'étendant peu à peu au cours de ces trente dernières années dans le monde entier⁶⁸ ». Après avoir proposé la candidature de l'Atelier de Lurçat, refusée en janvier 1968 par l'inspecteur principal de la création artistique Maurice Allemand, l'architecte propose celles d'André Borderie, Robert Wogensky, Mario Prassinis et Michel Tourlière (alors directeur de l'École nationale des arts décoratifs). Ces peintres-cartonniers, dont deux sont membres de l'APCT, exposent régulièrement à la galerie La Demeure, à l'origine du devis que Marcel

Mersier présente au Service de la création artistique⁶⁹. L'architecte, décédé en janvier 1974, est remplacé par Pierre Auvray lors de l'examen du programme par la commission nationale le 9 octobre suivant. Celle-ci, appréciant la qualité des maquettes présentées, valide leur réalisation. Les artistes, qui se connaissent déjà, exécutent quatre tapisseries d'Aubusson sur le thème commun de la liberté, dont les couleurs et les dimensions sont harmonisées pour former un ensemble homogène. Elles sont installées, pour l'une, dans le bureau du proviseur, et pour les autres, dans des niches lambrissées situées dans le hall d'entrée principal, et prévues à cet effet par Marcel Mersier⁷⁰ (fig. 4).

Figure 4



La Vague et l'Oiseau, tapisserie tissée à Aubusson d'après un carton de Mario Prassinis, installée dans le hall du lycée Pierre-et-Marie-Curie à Saint-Lô (Marcel Mersier et Pierre Auvray architectes).

Phot. Anastasia Anne. © Région Normandie, 2013.

L'importance d'une maîtrise de la procédure du 1 % par les architectes

- 14 Qu'ils connaissent ou non les artistes auxquels ils font appel, les maîtres d'œuvre régulièrement désignés sur les chantiers du ministère de l'Éducation nationale sont bien au fait de la procédure du 1 % et des missions qui leur incombent. Ils engagent donc des échanges plus ou moins soutenus avec les artistes qu'ils sollicitent, jusqu'à la réception définitive des travaux de décoration, à l'exemple de Paul Vimond et Pierre Daubin, les deux architectes ayant participé au plus grand nombre de chantiers relatifs à des lycées bas-normands.
- 15 Seul ou associé à d'autres architectes, Paul Vimond, Premier Grand Prix de Rome et architecte en chef des Bâtiments civils et des palais nationaux⁷¹, est l'auteur de plus d'une trentaine d'établissements scolaires en Normandie⁷². Les dix lycées bas-normands qu'il a construits bénéficient de dix-sept décorations issues du 1 %. Au préalable, il échange avec les artistes quant à l'emplacement et à la typologie des œuvres, cela dès l'élaboration du

plan de masse (lycées Jean-François-Millet à Cherbourg-Octeville et Napoléon à L'Aigle) ou pendant la construction des établissements (lycées Gabriel à Argentan, de Sauxmarais à Tourlaville, Edmond-Doucet à Equeurdreville-Hainneville et lycée hôtelier Maurice-Marland à Granville). Pour le collège d'enseignement technique (devenu lycée Gabriel) de la cité scolaire d'Argentan érigée en 1976-1977⁷³, il renoue avec Jean Zabukovec, qui exerce à Évreux et avec lequel il a travaillé en 1973 sur le chantier du lycée Les Fontenelles à Louviers⁷⁴. L'architecte, préférant « laisser les artistes s'exprimer sans contrainte de thème⁷⁵ », selon ses mots, n'impose aucun critère au sculpteur. Le projet proposé par Jean Zabukovec, une sculpture en acier Cor-ten prenant en compte l'architecture de l'établissement, est accepté en 1978 par la commission nationale, qui apprécie « les volumes bien étudiés⁷⁶ ».

- 16 Lorsqu'il demande une étude à Jeanne-Marie Bertaux – notamment pour les lycées La Roquette à Coutances, de Sauxmarais à Tourlaville et Napoléon à L'Aigle – Paul Vimond lui indique aussi l'emplacement et la nature de la décoration à concevoir (fresque ou tapisserie), puis la laisse choisir le sujet à traiter. Toutefois, si la réalisation de certaines œuvres – telles que les sculptures ou les tentures – ne requiert pas d'échanges suivis entre artistes et architectes, ce dialogue peut être essentiel lorsqu'elles s'appuient sur un édifice et nécessitent une préparation préalable du support. Paul Vimond et Jeanne-Marie Bertaux échangent effectivement avant la réalisation de la fresque prévue sur le mur d'une cage d'escalier du lycée La Roquette à Coutances, mais l'architecte ne semble pas avoir suivi de près sa réalisation. Malgré l'instauration d'un calendrier – il avait été convenu que l'œuvre serait exécutée en août 1966, en l'absence des élèves –, l'établissement est fermé lors de l'arrivée de l'artiste. Jeanne-Marie Bertaux constate ensuite que le mur sur lequel elle devait intervenir a été peint et couvert de tuyaux. Invitée par l'architecte à faire sa fresque « là où elle pouvait⁷⁷ », elle investit le mur d'un couloir, seul espace en mesure d'accueillir son projet monumental (**fig. 5**). L'artiste modifie sa composition qu'elle adapte à ce mur en béton, peu propice à la réalisation d'une fresque⁷⁸. L'absence de Paul Vimond dans le suivi des travaux complique indéniablement le travail de la fresquiste, par ailleurs amenée à modifier un projet validé en 1964 par la commission nationale.

Figure 5



Jeanne-Marie Bertaux devant la fresque du lycée La Roquette à Coutances, août 1966.

Phot. droits réservés. © Document d'archives particulières.

- 17 Bien qu'il ne semble pas toujours suivre la réalisation des projets qu'il a proposés, Paul Vimond applique systématiquement la procédure du 1 %, restant impliqué même lorsque ses dossiers de décoration rencontrent des difficultés. Pour la décoration de la cité scolaire de L'Aigle, édifiée entre 1969 et 1972⁷⁹, l'architecte fait preuve de persévérance, tant dans la recherche de nouveaux candidats et le suivi des projets élaborés que dans la prise en compte des avis émis par la commission nationale. Paul Vimond présente cinq programmes décoratifs pour cet établissement entre 1964 et 1973, dont deux lors d'un examen préalable (présentation des artistes proposés, avant toute étude de maquette). Il sollicite pour cela onze artistes, dont François Chapuis, auteur de vitraux, tapisseries ou décors pour plusieurs églises dans la Manche dans les années 1950-1960⁸⁰, et Jeanne-Marie Bertaux. À l'issue de l'examen des candidatures en 1964⁸¹ puis en 1966⁸², la commission nationale conseille à l'architecte des artistes de premier plan. Paul Vimond se range à cet avis et accepte en 1968 de faire appel à un artiste recommandé par la commission, Alfred Manessier, afin de définir avec lui un projet⁸³. Le peintre s'étant désisté⁸⁴, Paul Vimond sollicite Hubert Yencesse, avec lequel il vient d'achever la décoration d'un collège à Saint-Lô⁸⁵, et Vivian Oel, probablement sur recommandation de la municipalité de L'Aigle⁸⁶. Le programme, examiné en novembre 1970, doit être revu dans son intégralité⁸⁷ : Hubert Yencesse est invité à étudier une nouvelle maquette et Paul Vimond à sélectionner un autre artiste⁸⁸. En mai 1971, après avoir échangé avec l'architecte, le sculpteur présente trois études à Maurice Allemand, inspecteur de la création artistique et rapporteur de la commission. Celui-ci en choisit une, qui recueille aussi l'avis favorable du maître d'œuvre⁸⁹. Le mois suivant, la commission émet de nouveau des réserves sur le projet de décoration présenté par Hubert Yencesse. Néanmoins, « elle laisse la responsabilité de ce

choix à l'architecte et donne son accord, sans enthousiasme, à la réalisation de cette œuvre »⁹⁰. Un crédit restant à utiliser, Paul Vimond propose en 1973 un projet complémentaire, une sculpture de Karl-Jean Longuet qui reçoit l'avis favorable de la commission. L'architecte applique aussi la procédure du 1 % pour le lycée agricole de Sées en 1967, alors que l'arrêté étendant le dispositif aux constructions du ministère de l'Agriculture n'est pris qu'en 1980. La tapisserie d'Aubusson que Paul Vimond commande au peintre-cartonnier Marc Saint-Saëns est installée en 1969. Intitulée *Les Saisons*, l'œuvre épouse la totalité du mur du parloir de l'établissement⁹¹.

- 18 Pierre Daubin⁹² a également participé ou dirigé les travaux de plusieurs établissements scolaires du Calvados et de l'Orne. Associé à Joachim et Georges Richard entre 1955 et 1967, il prend part à la construction du lycée Augustin-Fresnel et du lycée Jean-Rostand à Caen (en collaboration avec Robert Camelot, architecte en chef), ainsi qu'à celle du lycée Pierre-Simon-de-Laplace (en collaboration avec Georges Jany). L'architecte reprend ensuite le cabinet de son confrère Léon Rème, décédé en 1968, ainsi que ses chantiers en cours. Il termine la construction du lycée Alain à Alençon et réceptionne en 1969 une œuvre du sculpteur René Letourneur, commandée en 1965⁹³. Pour les lycées Louis-Liard à Falaise et Marguerite-de-Navarre à Alençon, la tâche revient à Pierre Daubin de choisir des artistes et d'établir avec eux un programme décoratif.

Figure 6



Maquette de la sculpture proposée par Michel Fauconnier pour la décoration du lycée Louis-Liard à Falaise (Pierre Daubin architecte).

Phot. droits réservés. © Document d'archives particulières.

- 19 Pour le premier établissement, l'architecte s'adresse à Michel Fauconnier et Yvonne Guégan, qu'il a rencontrés par l'intermédiaire de Georges Richard. Michel Fauconnier, praticien de Salomé Vénard de 1957 à 1987, présent en 1965-1966 sur le chantier de la

décoration du lycée Jean-Rostand à Caen⁹⁴, propose l'exécution d'une sculpture (**fig. 6**) à l'issue d'une visite du lycée et d'un échange avec sa directrice (entre 1966 et 1971) ; de son côté, Yvonne Guégan, auteure de deux décorations commandées par Georges Richard⁹⁵, soumet à l'architecte la maquette d'un panneau en céramique⁹⁶ (entre 1969 et 1971). Pierre Daubin entretient des échanges réguliers avec les artistes qu'il sollicite au titre du 1 %, mais prend aussi en compte leurs propositions. En témoignent les archives conservées par Yvonne Guégan et Michel Fauconnier, mais aussi celles de Salomé Vénard relatives à la sculpture qu'elle signe pour le lycée Marguerite-de-Navarre à Alençon. L'artiste a conservé sa correspondance avec le maître d'œuvre, faisant mention de leurs rencontres à Paris, où ils exercent, voire à Alençon. Leurs échanges commencent en décembre 1971, lorsqu'il lui écrit pour l'informer de son intention de la proposer avec Bruno Lebel pour la décoration du lycée⁹⁷, ouvert depuis 1968⁹⁸. L'artiste, qui a déjà travaillé avec les deux hommes pour la décoration du lycée Jean-Rostand à Caen, accepte le projet. Lors d'une rencontre en janvier 1972, Pierre Daubin lui indique l'emplacement à décorer, une vaste esplanade surélevée conduisant au réfectoire et placée entre l'internat des garçons et l'internat des filles, ainsi que le type d'œuvre à réaliser : un motif en marbre blanc à disposer en largeur. Il lui conseille néanmoins d'aller voir sur place ce qui pourrait convenir⁹⁹. Au cours d'une visite de l'établissement¹⁰⁰, elle remarque les difficultés de perspective et d'implantation que présente l'emplacement défini « bien qu'il soit humainement sympathique et [qu'elle] l'accepte volontiers¹⁰¹ ». À partir de ce constat, Salomé Vénard soumet à Pierre Daubin le projet d'une sculpture en forme de tour, susceptible d'être éclairée la nuit. Placée au cœur d'une pelouse donnant sur l'entrée de l'établissement au nord et sur la route du Mans à l'ouest, l'œuvre pourrait devenir le symbole du lycée, érigé dans un quartier en cours d'urbanisation¹⁰², à l'extrémité d'Alençon. Cet emplacement présenterait par ailleurs l'intérêt de ne pas être visible de l'espace sur lequel intervient Bruno Lebel (une pelouse près de l'internat), les deux artistes s'étant accordés pour que le thème de la décoration du lycée soit « le symbole de Prométhée apportant aux hommes la connaissance du feu et l'invention des arts qui en dépendent encore¹⁰³ ». L'artiste propose aussi de remplacer le marbre, trop onéreux au vu du crédit alloué, par une pierre blanche qui serait assortie au matériau utilisé pour les bâtiments du lycée. À l'issue de trois examens par la commission nationale¹⁰⁴, les programmes décoratifs établis pour le lycée Louis-Liard à Falaise et pour le lycée Marguerite-de-Navarre à Alençon sont acceptés en 1974¹⁰⁵. Les archives de Salomé Vénard sont particulièrement révélatrices du suivi des travaux par Pierre Daubin, validant l'échantillon de pierre qu'elle lui envoie au cours de l'été 1974, la rencontrant en 1975 pour décider de l'implantation de sa tour-lanterne ornée de bas-reliefs¹⁰⁶, contrôler la réalisation des fondations¹⁰⁷, vérifier son travail¹⁰⁸ ou encore pour régler la question de l'éclairage de la sculpture¹⁰⁹ (**fig. 7**).

Figure 7



Salomé Vénard devant la sculpture en cours d'exécution du lycée Marguerite-de-Navarre à Alençon, vers 1976 (Pierre Daubin architecte).

Phot. droits réservés. © Document d'archives particulières.

- 20 L'architecte applique aussi la procédure du 1 % dans le cadre des travaux qu'il effectue au lycée Mézeray à Argentan avec Jean-Pierre Daubin et au lycée Flora-Tristan à La Ferté-Macé avec Gérard Vincent (artistes agréés en 1972), ainsi que dans les cinq collèges et un groupe scolaire auxquels il associe Serge Chateil, Noël Pasquier, Michel Fauconnier, Gérard Vincent, Yvonne Guégan et Michel Germignani¹¹⁰. Bien qu'il connaisse ces artistes, Pierre Daubin échange avec eux lors de l'élaboration des projets et du suivi des travaux. Il respecte ainsi les préconisations de la procédure du 1 %.
- 21 Ces dossiers de décoration révèlent donc certaines conditions propices à des collaborations harmonieuses entre artistes et architectes. Néanmoins, leurs échanges peuvent être perturbés par des interventions extérieures.

Des collaborations sous influence : un dialogue entre artistes et architectes contrarié

- 22 Parmi les quatre-vingt-treize projets de décoration ayant fait l'objet d'un agrément, cinquante-neuf ont été acceptés dès leur premier examen par la commission nationale (quarante-cinq) ou par le conseiller artistique (treize) concernant les lycées relevant du ministère de l'Éducation nationale, et par le ministère de l'Agriculture pour les lycées agricoles¹¹¹ (un). Dix-neuf projets ont fait l'objet d'une deuxième étude par le même artiste¹¹² et dix-sept ont été proposés par de nouveaux artistes, à l'issue du refus du projet présenté par le premier candidat retenu par l'architecte (**fig. 8**).

Figure 8

Avis donné sur un projet à l'issue de son examen par la commission nationale ou par le conseiller artistique	Nombre de projets acceptés	Nombre de projets ayant fait l'objet d'un agrément	Nombre de projets réalisés
Acceptation de l'artiste et de son projet	59	59	59
Acceptation de l'artiste sous réserve de la présentation d'un nouveau projet ou de la mise au point du projet présenté	19	19	18
Refus du projet présenté et demande d'une étude par un autre artiste	17	15	15
TOTAL	95	93	92

État des dossiers présentés pour la décoration au titre du 1 % artistique des lycées du Calvados, de la Manche et de l'Orne entre 1954 et 1986.

- 23 Les avis formulés par la commission nationale sur les programmes décoratifs, fruit de la collaboration entre artistes et architectes, ont des incidences sur le dialogue entre ces derniers¹¹³. Face à un refus, certains artistes renoncent à présenter un nouveau projet, à l'exemple de François Chapuis pour la cité scolaire de L'Aigle¹¹⁴, d'Étienne Rebuffet pour le lycée La Roquette à Coutances¹¹⁵ ou encore de Reynold Arnoult pour l'EREA de La-Ferté-Macé¹¹⁶. L'une des causes peut être la perte de temps et d'argent qu'implique parfois la procédure du 1 % : « les artistes qui réalisent des commandes au titre du 1 % se plaignent souvent de la complexité de la procédure, de l'obligation qu'ils ont de constituer en plusieurs exemplaires un dossier qui coûte cher (maquettes, photos, déplacement sur les lieux) sans être sûrs de réaliser le projet¹¹⁷ ».
- 24 Ces avis ont également un impact sur l'implication des architectes qui présentent les programmes décoratifs¹¹⁸. Malgré un premier refus, la plupart reprennent leurs échanges avec les artistes pour proposer un nouveau projet ou solliciter un autre artiste. En acceptant de suivre les avis émis par la commission, ils acceptent cette « intervention extérieure » qui leur permettra d'accéder à la réalisation de leurs programmes décoratifs. Dans le cas où une mise au point du projet présenté est demandée, les améliorations à apporter doivent s'effectuer par des contacts directs entre le Service de la création artistique, l'architecte et l'artiste¹¹⁹. Ce qui s'apparente à une aide peut parfois être perçue comme une intrusion, comme paraît l'attester la réaction de Pierre Daubin pour la décoration des lycées Marguerite-de-Navarre à Alençon et Louis-Liard à Falaise. Alors que les artistes qu'il a sélectionnés ont rencontré des inspecteurs de la création artistique pour élaborer de nouvelles maquettes¹²⁰, l'architecte, « très en colère », juge que « sa présence pour défendre le projet n'est pas nécessaire puisque la commission ne respecte pas le choix des architectes. Il a peur de faire un scandale s'il vient. Finalement, il sera présent et si les projets ne sont pas acceptés, il fera appel au ministre »¹²¹. D'autres architectes, après avoir travaillé en amont avec des artistes, parfois à plusieurs reprises, se révèlent moins impliqués voire complètement absents. L'avis formulé peut ainsi empêcher une collaboration ou compliquer la réalisation de nouvelles propositions. Les

conseillers artistiques¹²², nommés dans chaque circonscription d'action régionale pour l'étude des travaux du 1 % n'excédant pas un certain seuil (progressivement relevé entre 1965 et 1983), peuvent alors intervenir en vertu de l'article 7 de l'arrêté du 6 juin 1972. Celui-ci précise qu'après deux refus consécutifs des propositions soumises par l'architecte pour une même opération ou si aucune solution n'est intervenue pour une affaire dans un délai de trois ans à compter de la décision d'attribution de la subvention ou de l'ouverture du crédit d'équipement, le conseiller artistique est invité à présenter des propositions en vue de l'utilisation des crédits¹²³. En Basse-Normandie, Jean de Saint-Jorre (nommé par arrêté du 2 avril 1971) puis Vincent Valère (nommé le 1^{er} septembre 1982) sont intervenus dans onze dossiers, dont celui du lycée Camille-Claudel à Caen.

- 25 À l'issue du refus du projet de décoration présenté par Yvonne Guégan, les principaux intervenants, administrateurs du lycée et architectes, déçus, se désengagent. En effet, dans les archives de l'artiste¹²⁴ comme dans les dossiers conservés aux Archives nationales et à la DRAC de Basse-Normandie, diverses pièces témoignent de l'important travail de concertation engagé entre Pierre et Jean-Marie Bienvenu, désignés pour la construction du lycée, les futurs usagers de l'établissement et l'artiste sollicitée dès l'élaboration du plan de masse en 1982¹²⁵. Afin de promouvoir la création locale¹²⁶, les architectes ont choisi de faire appel à Yvonne Guégan, une artiste à l'œuvre protéiforme, très active en Basse-Normandie, et avec laquelle Pierre Bienvenu¹²⁷ a déjà travaillé en 1957, pour la décoration de l'église de Fontaine-le-Pin¹²⁸ et en 1960, pour celle de May-sur-Orne¹²⁹. Plusieurs rencontres avec les maîtres d'œuvre et les usagers¹³⁰ permettent à l'artiste d'élaborer un projet « essayant de se conformer à l'esprit défini au cours de la réunion des espaces aménagés¹³¹ ». Elle tient compte du thème proposé, le jeu d'échec, et respecte certaines caractéristiques pratiques telles que des pièces à échelle humaine afin que les élèves puissent se les approprier (**fig. 9**). L'intervention est prévue sur la cour de récréation, traitée en amphithéâtre avec gradins pour pallier une déclivité du terrain ; au centre, des dalles bicolores forment un échiquier.

Figure 9



Maquette du groupe sculpté proposé par Yvonne Guégan pour la décoration du lycée Camille-Claudel à Caen (cabinet d'architectes Bienvenu). Document Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine), 19910237/24.

Phot. Sabrina Ducroquet-Blanchet. © Archives nationales.

- 26 Ayant recueilli l'avis favorable de la Ville de Caen, maître d'ouvrage, de l'inspection académique¹³², et paraissant convenir au conseiller artistique Vincent Valère¹³³, le dossier de décoration est présenté à deux reprises devant la commission nationale, le 16 février puis le 20 avril 1984¹³⁴. Malgré les contestations des architectes et du proviseur, le projet d'Yvonne Guégan est refusé¹³⁵ et le conseiller artistique est contraint de choisir un autre artiste¹³⁶ ; pour sa part, l'architecte « manifeste son désintérêt face à ce dossier dans la mesure où le projet de Mme Guégan recevait un avis défavorable¹³⁷ ». Il demande toutefois à être tenu au courant de la suite donnée au dossier¹³⁸ et en informe Yvonne Guégan¹³⁹. Pour que les élèves puissent profiter malgré tout d'une œuvre d'art, architectes et proviseur consentent à accepter l'artiste « imposé¹⁴⁰ ». Le conseiller artistique propose la candidature de Nicolas Alquin après avoir vu ses travaux exposés au printemps 1985 au théâtre municipal de Caen¹⁴¹. Au terme d'une rencontre avec le sculpteur et d'une visite de l'établissement, une proposition reprenant les caractéristiques du premier projet présenté lui est demandée¹⁴². Ce projet, dont « l'esprit et le corps [...] sont parfaitement intégrés à l'environnement défini » selon les mots des architectes¹⁴³, est présenté en janvier 1986 devant la commission nationale ; l'un des maîtres d'œuvre détaille les plans de la construction, le conseiller artistique explique le choix de l'artiste et l'artiste précise son intention et sa technique. L'œuvre, composée de trois sculptures en bois, est installée au cours de l'été 1986¹⁴⁴ autour de l'échiquier créé en 1983-1984 (fig. 10).

Figure 10



Arbitre et sièges dit *L'échiquier*, groupe sculpté de Nicolas Alquin pour le lycée Camille-Claudé à Caen (cabinet d'architectes Bienvenu).

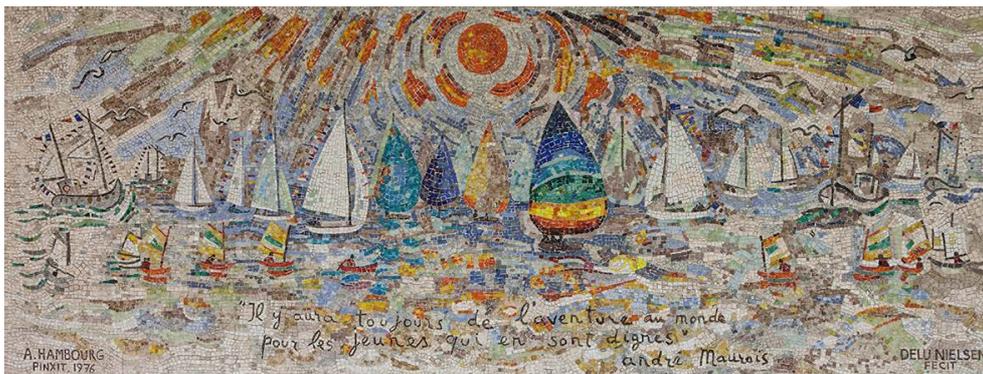
Phot. Anastasia Anne. © Région Normandie, 2013.

- 27 Alain Julliard, l'un des architectes de l'École nationale de perfectionnement – devenue Établissement régional d'enseignement adapté – de La Ferté-Macé, fait lui aussi preuve d'un certain recul dans la constitution du dossier décoratif, pour des raisons qu'il expose dans une lettre du 18 juin 1976 adressée à Bernard Anthonioz, inspecteur général, chef du Service de la création artistique¹⁴⁵. Selon le maître d'œuvre, le premier projet présenté à la commission nationale en 1975¹⁴⁶, fruit d'une collaboration étroite avec Gérard Anjou dit Pétrus et Jean-Claude Carsuzan, est examiné dans des conditions qu'il juge « pour le moins décevantes » – à cause des critiques émises lors des débats et du refus à sa demande d'audition des artistes. Alain Julliard et Jean-Claude Carsuzan soumettent une proposition alternative à Jean-Pierre Poggi, inspecteur de la création artistique. Celle-ci étant également repoussée, l'architecte, « conscient qu'il faut bien faire quelque chose », laisse le soin au Service de la création artistique de désigner un ou plusieurs artistes qu'il se déclare prêt à recevoir à La Ferté-Macé afin d'envisager ensemble un nouveau projet. Si le règlement de cette affaire est confié au conseiller artistique, Alain Julliard reste toutefois coopératif puisqu'il échange avec Jean de Saint-Jorre sur les études que celui-ci lui soumet¹⁴⁷, jusqu'à l'agrément en 1978 de la décoration d'Hélène Delaroché-Untersteller : deux panneaux en lave émaillée réalisés aux emplacements primitivement réservés au projet de Jean-Claude Carsuzan.
- 28 Lorsque les architectes abandonnent la gestion d'un dossier de décoration, le conseiller artistique se substitue au maître d'œuvre pour devenir le principal interlocuteur des artistes. Désigné pour mener à bien la reconstruction de Coutances (1946-1957), dont celle du lycée Lebrun¹⁴⁸, Louis Arretche¹⁴⁹ est chargé d'établir un programme de décoration pour l'établissement. Il fait appel au Prix de Rome Antonucci Voltigero dit Volti¹⁵⁰, auteur en 1947 du monument de Coutances¹⁵¹. Soumis pour avis en 1965, son projet de statue

suscite des observations du proviseur de l'établissement qui considère l'œuvre trop suggestive et périssable, arguant que « l'emplacement prévu pour cette terre cuite, sous un séquoia centenaire qui perd ses branches par fortes tempêtes, exposerait l'œuvre à des risques importants¹⁵² ». Considérant ces réserves, le recteur de l'académie de Caen invite l'architecte à proposer une nouvelle étude. Malgré plusieurs rappels, celui-ci n'en présente aucune. En 1974, la procédure spéciale de l'arrêté du 6 juin 1972 est activée par le préfet de la Manche afin que le crédit disponible depuis 1960 soit utilisé. La fin du chantier à Coutances ou ses obligations à Rennes¹⁵³ ont pu pousser Louis Arretche à déléguer la gestion de ce dossier à Paul Vimond, architecte du lycée¹⁵⁴. Ce dernier devient en effet l'interlocuteur de Jean de Saint-Jorre qui, la même année, confie l'étude d'une œuvre d'art à Philippe Lepoutel, jeune sculpteur élève de Louis Leygue, dont l'atelier est situé dans le département. Il lui propose un emplacement au sein du lycée, en accord avec Paul Vimond. Le préfet accepte ce projet, à l'exécution duquel le conseiller artistique veille personnellement¹⁵⁵.

- 29 Face à un architecte récalcitrant, le conseiller artistique peut aussi échouer. Dans les années 1960-1970, Georges Duval¹⁵⁶ est notamment chargé de la construction de la cité scolaire de Deauville et des deux lycées publics de Lisieux (Paul-Cornu et Marcel-Gambier). En 1971, la direction départementale du Calvados relevant du ministère de l'Équipement lui donne trois mois pour élaborer un dossier de décoration pour la cité scolaire de Deauville¹⁵⁷, ouverte l'année précédente. La municipalité, dirigée par le député-maire Michel d'Ornano, ayant souhaité confier ce 1 % au peintre André Hambourg¹⁵⁸, artiste et architecte s'entendent pour réaliser deux mosaïques sur les murs du réfectoire. Le dossier tardant à être adresser aux autorisés intéressées, le maître d'œuvre « est talonné par la Préfecture »¹⁵⁹. La réalisation du programme décoratif (fig. 11) est finalement acceptée en 1975 par le conseiller artistique¹⁶⁰.

Figure 11



Fête de la mer ou Départ de régates, mosaïque réalisée par Lars Nielsen et Laurence Delu d'après un carton d'André Hambourg pour la décoration de la cité scolaire André-Maurois à Deauville (Georges Duval architecte).

Phot. Anastasia Anne. © Région Normandie, 2013.

- 30 Quelques mois plus tard, Georges Duval présente à la commission nationale la maquette d'une sculpture proposée par Philippe Kaëppelin pour le lycée Paul-Cornu à Lisieux, livré depuis 1971¹⁶¹. L'architecte a déjà travaillé avec l'artiste lors de la reconstruction de la cathédrale du Havre¹⁶². En 1976, après deux refus¹⁶³, la commission nationale invite Georges Duval à demander à Philippe Kaëppelin, d'une part, et à un autre artiste, d'autre part, d'établir de nouveaux projets dans des délais très rapides. Le conseiller artistique,

saisi de l'affaire, échange en décembre 1977 avec Georges Duval¹⁶⁴. Malgré la menace d'annulation du crédit alloué à la décoration, « dans la mesure où les observations formulées par la commission ne seraient pas suivies d'effet », celui-ci lui fait part de son intention de ne pas dessaisir Philippe Kaëppelin du projet tel qu'il l'a étudié¹⁶⁵, au détriment du lycée qui ne bénéficie donc pas du 1 %. La commission nationale rend également un avis défavorable au projet décoratif de Claude Gruer, proposé en 1976 par Georges Duval pour le lycée Marcel-Gambier¹⁶⁶. Celui-ci renoue alors avec André Hambourg qui conçoit la maquette d'une mosaïque pour une façade, à l'entrée de l'établissement. En 1978, alors que leur proposition a obtenu l'accord de la commission l'année précédente¹⁶⁷, que les modifications souhaitées ont été effectuées à la suite d'une rencontre avec l'inspecteur de la création artistique Michel Troche¹⁶⁸, et que l'arrêté d'agrément a été signé par le préfet¹⁶⁹, Georges Duval et André Hambourg décident d'un commun accord de ne pas exécuter la mosaïque prévue pour le lycée¹⁷⁰. Ainsi, face à l'obstination de Georges Duval à passer outre les avis de la commission nationale, le conseiller artistique ne parvient pas à donner une suite favorable aux deux projets présentés pour les lycées de Lisieux.

L'intervention des élus dans la concertation entre artistes et architectes

- 31 Dans une lettre de 1983 du bureau des travaux de décoration des édifices publics faisant réponse à la municipalité de Tourlaville et à sa demande de modification de la réglementation du 1 % afin de donner plus de poids aux conseils municipaux dans le choix des artistes, le bureau indique que « la procédure est suffisamment souple pour qu'une large confrontation puisse s'établir avant toute décision ». Il précise aussi que « les dossiers qui présentent le plus de difficultés sont ceux où l'architecte n'a pas été étroitement associé au choix de l'artiste »¹⁷¹.
- 32 Bien que la législation relative aux projets de décoration des bâtiments scolaires n'exige pas l'accord des municipalités, consultées lorsqu'elles ont l'initiative de la construction pour laquelle elles reçoivent des subventions de l'État¹⁷², certaines n'hésitent pas à intervenir auprès de l'architecte, voire dans les échanges déjà établis entre celui-ci et un artiste. Le maître d'œuvre doit alors composer avec cet avis, car « ne pas souscrire à l'idée soufflée par un maire – maître d'ouvrage d'une école ou d'un lycée [...] – c'est prendre évidemment un risque : celui de voir échapper des commandes ultérieures¹⁷³ ». Plusieurs architectes à l'origine de lycées bas-normands ont été contactés par des élus intercédant en faveur d'un artiste ou réagissant contre une proposition ou l'avis émis par la commission nationale. Certaines interventions échouent, comme celles de Roland Boudet, député de l'Orne et maire de L'Aigle, en faveur des deux artistes retenus pour la décoration de la cité scolaire de L'Aigle¹⁷⁴, de même que celles de Raymond Triboulet en faveur de Bernard Geoffre dont le projet pour la décoration du lycée Arcisse-de-Caumont à Bayeux est refusé à deux reprises¹⁷⁵. D'autres se concrétisent et peuvent donner lieu à des collaborations entre artistes et architectes. Chargé de la construction du collège de jeunes filles du Calvaire-Saint-Pierre devenu lycée Victor-Hugo à Caen, Guy Morizet se voit proposer Anna Quinquaud : « Il a paru bon à la municipalité de demander un projet à Mlle Quinquaud, sculpteur, qui a déjà assuré, dans notre Ville, la reconstitution du Calvaire Saint-Pierre¹⁷⁶ ». L'architecte accepte cette candidature, faisant de nouveau appel à l'artiste pour la décoration des écoles Robert-Doisneau et Jean-Moulin, quartier Venoix

à Caen¹⁷⁷. Pour la construction du lycée Alain dirigée par Léon Rème, le cabinet du ministre de l'Information contacte celui du ministre chargé des Affaires culturelles, la municipalité d'Alençon ainsi que l'architecte, afin que les travaux de décoration du lycée soient confiés au sculpteur René Letourneur. Des échanges réguliers s'instaurent ensuite entre le maître d'œuvre et l'artiste¹⁷⁸.

- 33 Dans le cas de la décoration du lycée Jean-Mermoz à Vire, Marcel Clot et Georges Beguin semblent se retirer du dossier après s'être vu imposer la candidature et le projet de Gaston Morel. Alors qu'il leur appartient d'élaborer le programme décoratif de l'établissement dont ils ont dirigé les travaux d'agrandissement, la municipalité de Vire, sous la direction du secrétaire d'État Olivier Stirn qui en est maire, propose de faire appel à ce sculpteur. S'ils acceptent sa candidature¹⁷⁹, les architectes sont ensuite mis à l'écart de l'élaboration du projet (**fig. 12**) dont la maquette est exposée dans le hall de l'hôtel de ville en mai 1974¹⁸⁰.

Figure 12



Maquette de la sculpture proposée par Gaston Morel pour la décoration du lycée Jean-Mermoz à Vire (Marcel Clot et Georges Beguin architectes), exposée dans l'hôtel de ville de Vire.

Phot. Anastasia Anne. © Région Normandie, 2014.

- 34 Olivier Stirn appuie par ailleurs la candidature de Gaston Morel auprès du préfet du Calvados¹⁸¹ et du secrétaire d'État à la Culture Michel Guy, afin que lui soit confiée la décoration du lycée¹⁸². Au cours de l'examen du 4 décembre 1974, « l'architecte [Marcel Clot] tient à préciser qu'il s'agit d'un programme de décoration présenté par les autorités municipales, et qu'il ne peut, de ce fait, donner les justifications habituelles sur le parti de décoration et le choix de l'artiste »¹⁸³. La commission nationale, après avoir rappelé la réglementation en vigueur sur l'élaboration des programmes de décoration, refuse l'exécution de ce projet « ne répondant pas, sur le plan plastique, aux qualités nécessaires

pour une œuvre réalisée au titre du 1 % » et invite les architectes à présenter une nouvelle proposition dont ils assument l'entière responsabilité¹⁸⁴. La municipalité conteste néanmoins cette décision et menace de rejeter tout autre projet. Afin d'appuyer son propos, Olivier Stirn intervient à plusieurs reprises en 1975 auprès du secrétariat d'État à la Culture pour que le Service de la création artistique revienne sur sa décision¹⁸⁵. Les architectes, apparemment opposés au projet¹⁸⁶, n'interviennent plus. Afin de trouver un accord, le sculpteur modifie sa maquette sous l'égide du conseiller artistique. Le préfet du Calvados, compétent pour trancher cette affaire délicate, en accepte l'exécution par un arrêté du 26 février 1976. Le projet présenté par la municipalité a donc été agréé à l'issue d'un rapport de force, au détriment de l'avis de la commission nationale et de celui des architectes.

- 35 *A contrario*, deux municipalités de la Manche interviennent dans des projets de décoration afin d'en bloquer l'exécution. Pour la nouvelle cité scolaire de Granville (devenue lycée Julliot-de-la-Morandière), qui ouvre ses portes en 1972, l'architecte Henri Delaage¹⁸⁷ conçoit un programme de décoration proposant la réalisation de deux sculptures, l'une de Louis Leygue, l'autre d'Anne Doyon. Refusés une première fois le 24 octobre 1973 par la commission nationale, les deux projets sont modifiés avant d'être à nouveau repoussés le 19 décembre suivant. En 1974, l'architecte informe le ministère qu'il prévoit d'autres propositions avec l'aide de Jean de Saint-Jorre. Les deux hommes se rencontrent à Granville et s'entendent pour que l'architecte fasse appel à un architecte paysagiste ou envisage l'installation d'un portail monumental¹⁸⁸. En raison de l'emplacement, celui-ci s'adresse à un artiste confirmé et habitué à la réalisation d'œuvres monumentales : Pierre Székely¹⁸⁹. Son projet, soumis à l'avis de la municipalité, de l'inspecteur académique et du recteur, reçoit l'avis favorable de la commission nationale le 10 septembre 1975. Cependant, sa réalisation est bloquée par les oppositions qui se multiplient à son rencontre. Les autorités locales¹⁹⁰, soutenues par les autorités préfectorales, demandent que la sculpture projetée soit remplacée par une composition végétale « susceptible d'être mieux accueillie par les usagers et la population ». Après un échange avec le Service de la création artistique, qui insiste sur la nécessité d'une concertation réelle et efficace entre toutes les parties concernées¹⁹¹, le sculpteur accepte de repenser son projet en décembre 1976 et de prendre en compte la demande formulée par les autorités locales. Sa nouvelle maquette est exposée dans le lycée, mais ne convainc ni les élèves, ni la municipalité. Le 20 mai 1977, Henri Delaage, Pierre Székely et Jean de Saint-Jorre se déplacent à Granville pour assister aux débats de l'assemblée municipale à ce sujet et présenter l'esquisse d'un troisième projet. La municipalité s'y oppose de nouveau. L'artiste sort alors de ses cartons un dernier projet, en l'occurrence une feuille blanche, et propose d'associer la population de la ville à l'élaboration d'une décoration qui sera automatiquement approuvée par la municipalité. Une commission extra-municipale est constituée à cette fin. L'idée que l'artiste, en immersion, trouve une solution, semble avoir été évoquée avec l'architecte¹⁹². À l'issue de plusieurs séances auxquelles Henri Delaage ne semble pas participer, l'artiste, en concertation avec des enseignants, artistes, organismes touristiques, élèves, élus, journalistes et autres habitants de la ville, conçoit deux nouveaux projets (**fig. 13**). Ils sont déposés le 20 juin 1977 par l'architecte et l'artiste au Service de la création artistique. La commission, appréciant le programme présenté, donne un avis favorable à son exécution, agréée par le préfet en juillet 1977¹⁹³. L'artiste, en accord avec l'architecte, est ainsi parvenu à régler la situation en engageant une collaboration avec les habitants et les usagers du site.

Figure 13



Article de Sylvestre Naour pour le journal *La Manche Libre* du 26 juin 1977, extrait du *Catalogue raisonné des œuvres du sculpteur Pierre Székely (1923-2001)* établi par Pierre Karinthy. Voir le site de Pierre Karinthy : <http://j.p.karinthy.free.fr/7807manche2a.htm>.

- 36 La même année, le dossier de décoration d'Henri Delaage pour le lycée Émile-Littré à Avranches est classé sans suite. Sa première proposition ayant essuyé le refus de la commission nationale le 10 juillet 1974¹⁹⁴, l'architecte demande une étude à un nouvel artiste, qu'il soumet au conseiller artistique. Ce projet reçoit les avis défavorables du recteur et de l'inspecteur d'académie, ainsi que le refus de la commission le 24 juillet 1975¹⁹⁵. Dans le même temps, la municipalité formule à deux reprises son opposition à toute décoration prévue dans le cadre de la construction du lycée¹⁹⁶. Henri Delaage, invité à proposer un nouveau programme décoratif, fait appel à Dietrich Mohr, dont il connaît les réalisations métalliques¹⁹⁷. La maquette de son groupe sculpté est acceptée en septembre 1975 par la commission¹⁹⁸. Cependant, elle ne reçoit pas l'agrément du préfet « qui ne bouge pas, de crainte de conflit avec son président [le député-maire d'Avranches] ¹⁹⁹ ». Le conseiller artistique intervient donc auprès de l'élu, qui repousse fermement le projet de Dietrich Mohr²⁰⁰. Aucune suite n'est donc donnée à sa proposition et aucune relance du projet n'est faite, malgré le souhait des usagers du lycée de voir leur établissement bénéficier du 1 %²⁰¹.
- 37 Les interventions extérieures ayant pour but de favoriser une candidature, d'accélérer l'étude d'un dossier, d'influer les choix de la commission ou encore d'intervenir auprès des architectes, peuvent aussi provenir des artistes. Les archives privées d'Yvonne Guégan concernant la décoration qu'elle exécute pour le lycée Malherbe à Caen font ainsi état d'un conflit entre l'artiste et l'architecte en chef des Bâtiments civils et des palais nationaux Pierre Dureuil²⁰². En novembre 1958, Yvonne Guégan est mise en relation avec

le maître d'œuvre par l'intermédiaire de Jean-Marie Louvel, sénateur-maire de Caen. Pierre Dureau réserve à l'artiste un panneau à décorer dans le nouveau lycée dont il assure la construction. Il la rencontre pour examiner ensemble le thème à traiter²⁰³. Elle lui fournit l'année suivante la maquette qu'il lui a demandée. Le dossier déposé en septembre 1960 n'ayant toujours pas été traité par la commission, Yvonne Guégan écrit en 1962 au ministre des Affaires culturelles²⁰⁴ ainsi qu'au ministre Raymond Triboulet pour lui demander d'intervenir en sa faveur. Celui-ci s'adresse à André Malraux afin de lui demander d'accélérer l'examen de ce dossier dont il espère l'agrément²⁰⁵. L'artiste apprend en juillet 1962 que le dossier a été traité le 19 juin²⁰⁶, et donc que l'architecte ne lui en a pas fait le compte rendu. Le cas se renouvelle à l'issue du second examen le 27 septembre²⁰⁷. Pour pallier ce manque d'informations, Yvonne Guégan correspond avec le bureau des travaux d'art au sein de la direction générale des Arts et des Lettres²⁰⁸. Par ce biais, elle apprend que la commission a accepté son projet²⁰⁹, dont la réalisation est agréée par un arrêté du 30 octobre 1962. Ses relations avec Pierre Dureau se détériorent à partir de cette date, selon elle²¹⁰. Tenant compte des modifications souhaitées par la commission, Yvonne Guégan présente plusieurs maquettes (**fig. 14**) à l'architecte en janvier 1963.

Figure 14



Une des maquettes proposées par Yvonne Guégan pour la décoration du lycée Malherbe à Caen (Pierre Dureau architecte).

Phot. Sabrina Ducroquet-Blanchet. © Document d'archives particulières.

- 38 À l'issue d'une rencontre orageuse, au cours de laquelle le maître d'œuvre critique le travail de l'artiste²¹¹, il lui impose l'exécution d'une étude élaborée par ses bureaux, ce qu'elle refuse. Yvonne Guégan fait part du comportement de l'architecte à plusieurs de ses relations, dont Raymond Triboulet, Jean-Marie Louvel et Pierre Cavellat²¹², premier président de la cour d'appel de Caen, également peintre et céramiste. « Après

l'intervention vigoureuse d'une personne influente sur le plan local », le maître d'œuvre « réalise l'illégalité de son exigence²¹³ ». L'architecte se retire alors du dossier, indiquant à l'artiste qu'elle a toute liberté pour exécuter dans le parloir du nouveau lycée la composition de son choix et qu'il ne s'occupera désormais que des questions étroitement matérielles concernant exclusivement la bonne tenue du chantier ; il désire en effet que « ni les parois, ni le sol ni les glaces de la pièce où elle travaillera n'aient à souffrir de [ses] travaux²¹⁴ ». Malgré ces remarques, Yvonne Guégan reste conciliante, lui faisant part en juillet 1963 de l'achèvement des travaux²¹⁵. Pierre Dureuil réagit quelques jours plus tard, à propos d'un article paru dans le journal *Ouest-France* sur la décoration réalisée pour le lycée Malherbe, en interdisant à l'artiste « de la façon la plus formelle de mêler son nom à ses fantaisies²¹⁶ ». Artiste et architecte ont donc subi cette collaboration : Pierre Dureuil, paraissant disposer d'une faible marge de manœuvre du fait des nombreuses relations de l'artiste, et celle-ci, limitée dans sa création par le peu de coopération dont fait preuve le maître d'œuvre.

Conclusion

- 39 Si tous les projets de décoration présentés au titre du 1 % artistique pour des lycées du Calvados, de la Manche et de l'Orne n'ont pas donné lieu aux mêmes modalités de travail entre artistes et architectes, certains révèlent les conditions plus ou moins favorables dans lesquelles peuvent évoluer leurs échanges, de l'élaboration à l'exécution des études commandées. Ces échanges peuvent être favorisés par des liens possiblement établis entre deux individus ou la (re)connaissance des travaux de l'autre, l'application régulière de la procédure du 1 % et l'intérêt porté à cette obligation. Des facteurs extérieurs sont aussi à prendre en considération : les avis formulés par la commission nationale sur les programmes décoratifs, l'implication d'un conseiller artistique, les interventions des municipalités, imposant un artiste, contestant un programme décoratif ou bloquant son exécution. Ces conditions ont des incidences sur la concertation entre artistes et architectes. Elles peuvent aider et favoriser les échanges, voire permettre des relations harmonieuses. À l'inverse, elles peuvent aussi freiner, empêcher, imposer et même interrompre des collaborations, notamment lorsque les architectes sont privés de leurs prérogatives.
- 40 Dans les deux cas, « la clef de voûte du système 1 % est en fait l'architecte »²¹⁷. La bonne marche des projets de décoration semble en effet dépendre de l'intérêt que les maîtres d'œuvre portent au 1 % artistique²¹⁸, de la place qu'ils laissent aux artistes – matériellement, au sein de l'architecture, et intellectuellement, en termes de création (contraintes/libertés données à l'artiste, prise en compte des propositions faites) – ainsi que de leur implication tout au long du dossier. Les architectes étant dans une position de « médiateurs » entre les artistes et l'État²¹⁹ auxquels ils doivent rendre des comptes, leur investissement (ou leur désintérêt) est signalé ou peut être appréhendé dans les dossiers de décoration conservés dans les services d'archives publics. En complément de ce point de vue, la consultation des archives privées et les témoignages des architectes, artistes, collaborateurs, élèves, ayants droit, etc. se révèle précieuse. Ces sources permettent de bénéficier d'une compréhension plus globale de la collaboration. Grâce aux échanges engagés jusqu'à présent autour des œuvres des lycées bas-normands avec les acteurs de la création ou avec leurs proches, mais aussi grâce aux archives privées que certains artistes ou descendants ont eu l'amabilité de mettre à notre disposition, les dossiers d'inventaire

ont pu être enrichis de nouvelles données (matériaux et techniques employés, acteurs ayant participé à la création, année d'installation ou encore de l'inauguration de l'œuvre, contacts avec les usagers des établissements, etc.) et de documents supplémentaires (photographies de l'œuvre en atelier, en cours d'exécution, en cours d'installation au sein de l'établissement). Ces échanges avec les artistes ou leurs ayants droit permettent aussi de les associer, en tant que détenteurs de droit moral, aux projets de restauration et de mise en valeur des œuvres. Certaines présentent en effet des défauts de conception, d'autres, un vieillissement prématuré car le contexte architectural de l'époque, les évolutions de l'édifice (que ni les artistes ni les architectes ne pouvaient alors envisager), ou encore les usages du lieu n'ont pas été pris en compte. De même, si quelques-unes sont devenues l'emblème de leur établissement ou sont mises en valeurs par des actions engagées par les usagers en faveur de leur connaissance et de leur conservation, d'autres sont surtout perçues comme une contrainte (considérées comme dangereuses, mal placées). Il n'en demeure pas moins que le devenir matériel des œuvres du 1 % trouve ses racines dans les rapports plus ou moins fructueux entretenus par les artistes et les architectes au moment de leur conception.

NOTES

1. - Cet inventaire fait suite à une étude préalable à la restauration d'une sculpture créée par Robert Couturier au titre du 1 % artistique pour le lycée Le-Verrier à Saint-Lô (Manche).
2. - Ces quatre-vingt-seize œuvres ont été créées à l'issue de l'agrément de quatre-vingt-treize projets de décoration.
3. - « Cette loi, adoptée le 18 mai 1951, stipule que les projets de constructions scolaires et universitaires [doivent] comporter un ensemble de travaux de décoration ; le texte précise que, pour les projets destinés aux bâtiments du ministère de l'Éducation nationale, les travaux de décoration doivent s'élever au minimum à 1 % du coût de la construction » (ARIS, Dominique, MARCHI, Cristina. *Cent 1 %*. Paris : Éditions du Patrimoine/Centre des monuments nationaux, 2012, p. 11).
4. - L'article 59 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, stipule que « Les communes, les départements et les régions doivent consacrer un pour cent du montant de l'investissement à l'insertion d'œuvres d'art dans toutes les constructions qui faisaient l'objet, au moment de la publication de la présente loi, de la même obligation à la charge de l'État ». Délégation aux arts plastiques - Centre national des arts plastiques. *Le 1 % avant et après la décentralisation*. Publication éditée à l'occasion de la journée d'étude nationale « pour une relance du 1 % » organisée à Grenoble le jeudi 21 avril 1994. DAP/MCC, 1994. À partir de la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à la création et à l'organisation des régions, celles-ci deviennent responsables des lycées et de leur fonctionnement. Elles sont donc chargées de mettre en place la procédure nécessaire à la commande d'une œuvre d'art au titre du 1 % lorsqu'elles y engagent des travaux de construction, d'extension ou de grosses réparations type restructuration. Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Décentralisation et enseignement - dossiers documentaires - Ministère de l'Éducation* [document

électronique]: <http://media.education.gouv.fr/file/40/4/1404.pdf> [16/07/2014]. Depuis, l'ex-conseil régional de Basse-Normandie a commandé huit nouvelles œuvres pour des lycées.

5. - Le maître d'œuvre est sélectionné par le maître d'ouvrage, puis à partir de 1973, par le biais de concours organisés par les pouvoirs publics sous la forme d'appel d'offre (GABILLET, Auriane. *Le 1 % de l'Université François-Rabelais de Tours*. Mémoire de Master 1 Recherche, Histoire de l'art. Tours : SCD de l'université de Tours, 2013, p. 49). Certains chantiers sont menés par des architectes de conception, en collaboration avec des architectes d'exécution. Dans ce propos, seuls les architectes ayant participé à la réalisation des projets de décoration pourront être cités, sans distinction quant à leur rôle dans la construction.

6. - LENFANT, Carine. « Le 1 % ou l'entrée des artistes ». *Architectes-Architectures*, juillet-août 1987, n° 179, p. 19-20.

7. - Fondé par un décret du 24 juillet 1959, le ministère des Affaires culturelles rassemble des services rattachés jusqu'alors à divers départements ministériels (dont la direction générale des Arts et Lettres qui relevait du ministère de l'Éducation nationale). Ministère de la Culture et de la Communication. *Création du Ministère* [document électronique]. <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/Histoire-du-ministere/Histoire/Creation-du-Ministere> [consulté le 22/02/2016]. « De 1969 à 1981, la dénomination de la structure ministérielle a changé à plusieurs reprises. L'appellation fondatrice de ministère des Affaires culturelles se mue en ministère des Affaires culturelles et de l'Environnement en mars 1974. Dès le mois de juin suivant, la structure s'affaiblit incontestablement en devenant Secrétariat d'État à la Culture [...] En février 1977, l'appellation ministère de la Culture et de l'Environnement s'impose avant de se transformer de nouveau, en mars 1981, en ministère de la Culture et de la Communication ». Ministère de la Culture et de la Communication. *Historique* [document électronique]. <http://www.culture.gouv.fr/culture/historique/> [consulté le 22/02/2016].

8. - Déconcentration progressive de la procédure du 1 % à partir de 1965.

9. - *Art et architecture, bilan et problèmes du 1 %*. Exposition. Paris, Halles Centrales, 29 septembre-31 octobre 1970. Paris : Centre national d'Art contemporain : 1970, III.D.1. et 2.

10. - *Ibid.*, III. A. : les objectifs du 1 % artistique sont de « promouvoir un art monumental de qualité s'intégrant dans l'architecture des nouveaux bâtiments scolaires, donner aux artistes les occasions de s'exprimer, mettre en contact direct les enfants et les jeunes gens avec des réalisations originales de l'art de leur époque ».

11. - Selon Pierre Parat, « l'architecte a une responsabilité primordiale dans le 1 % [...] Ce qui apparaît, au premier chef, c'est que peu d'architectes s'intéressent au 1 %. Ils ont peut-être beaucoup d'excuses à cela : ils sont mal renseignés (dans certains cas, on a même l'impression qu'ils ne savent pas très bien ce que c'est), ils ne font aucun effort, et parmi leurs lacunes, la plus importante [lui] paraît être le fait, alors que le choix de l'artiste leur revient légalement, qu'ils se laissent souvent influencer par la municipalité ou par d'autres personnes. C'est ainsi que l'architecte n'est souvent pas responsable de l'artiste qu'il découvre en présentant son projet en commission. Le plus important, c'est de prévoir la situation de l'œuvre dans l'architecture. Il est absolument évident, pour 90 % de ce que l'on voit passer en commission, que l'on place au dernier moment un objet à côté de l'architecture » (*Ibid.*, Table ronde sur l'intégration des arts à l'architecture).

12. - Selon l'architecte Pierre Roux-Dorlut, membre de la commission nationale depuis 1972, « les architectes ne sont pas sensibles aux problèmes du 1 %. Beaucoup considèrent comme une corvée le fait d'avoir à introduire un nouveau partenaire à guider. Ce n'est pas une mission très facile : il faut savoir travailler en équipe, respecter l'autre » (LENFANT, Carine. *Art*. cit., p. 20).

13. - ARIS, Dominique, MARCHI, Cristina. *Op. cit.*, p. 13.

14. - SIMON, Jean-Pierre. « L'art pour tous, les 60 ans du 1 % artistique ». Dans CHÊNE, Janine, LEFEVRE, Isabelle, SARRADE, Philippe, VIGNON, Bertrand (dir.). *Art Université Culture + 1 %*

artistique. Actes du colloque « L'Art pour tous, les 60 ans du 1 % artistique », Rennes, 9-10 novembre 2011. *Les nouveaux cahiers d'A+U+C*, 2011-2012, n°2, p. 6.

15. - Parallèlement à l'étude, un premier diagnostic de l'état de conservation des œuvres a été mené afin d'identifier les créations en danger ou dangereuses pour les usagers des lycées. Elles bénéficieront à moyen terme d'une intervention (nettoyage, restauration, etc.) qui permettra d'assurer leur bonne conservation. Des opérations de valorisation ont également été engagées : création de cartels installés à proximité des œuvres dans les lycées, gestion et enrichissement d'un site Internet (en cours de relecture mais d'ores et déjà en ligne : <http://unpourcentlycees.normandie.fr/index.php?> [consulté le 30/05/2017]), organisation d'expositions dans des lycées, élaboration d'un projet pédagogique destiné aux lycéens, ou encore publications (dont *Un art d'État ? Commandes publiques aux artistes plasticiens, 1945-1965*. Paris : Archives nationales, Rennes : PUR, 2017 [texte p. 169-179]).

16. - Comme le signale ROCHE, Annette. « Le 1 % de la faculté des sciences de Paris à l'Université Pierre-et-Marie-Curie : inventaire, restauration, valorisation d'un patrimoine artistique méconnu ». *In situ* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 19 janvier 2012, consulté le 14 mars 2013. URL : <http://insitu.revues.org/889>, p. 14

17. - Certains fonds ont été consultés dans les services d'archives départementaux (fonds Jean-Paul et Jacques Chauvat, Marcel Mersier, cabinet Dureuil-Rème, etc.) et municipaux (fonds Hallier), contrairement aux fonds d'architectes conservés au Centre d'archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine qui ne l'ont pas encore été.

18. - *Art et architecture, bilan et problèmes du 1 %...* Op. cit., III. C.

19. - Le Centre national d'Art contemporain a été créé par un arrêté du 23 octobre 1967 (JORF du 7 novembre 1967 page 10916). Selon l'article 1, « sont regroupées sous le nom de Centre national d'Art contemporain, placé sous l'autorité du chef de Service de la création artistique, les missions dévolues à la direction générale des Arts et des Lettres, en ce qui concerne les œuvres des artistes vivants, dans le domaine des arts graphiques et plastiques ».

20. - Les inspecteurs de la création artistique – comme Michel Troche, Maurice Allemand ou Jean-Pierre Poggi – ou les conseillers artistiques dans chaque région peuvent aussi être sollicités pour orienter et conseiller les artistes et les architectes dans la conception/l'amélioration de leurs projets de décoration.

21. - Témoignage recueilli le 20 janvier 2015 lors d'une rencontre avec Mme Michèle Broutta-Batbedat.

22. - « Certes, son origine administrative, son caractère obligatoire ont parfois donné lieu à des critiques, notamment sur la pertinence et la qualité des propositions artistiques commandées. Certains ont même parlé d'un « art de fonctionnaires ». Il est vrai que, comme tout principe, aussi noble soit-il, le 1 % a engendré des dérives : des créateurs en sont parfois devenus des abonnés » (ARIS, Dominique, MARCHI, Cristina. *Cent 1 %...* Op. cit., p. 12-13).

23. - Témoignage recueilli le 12 juin 2014 lors d'un échange téléphonique avec Mme Jacqueline Bechet-Ferber. Elle est l'auteure d'un panneau décoratif pour le lycée Auguste-Chevallier à Domfront.

24. - Témoignage recueilli le 12 juin 2014 lors d'un échange téléphonique avec Mme Jeanne-Marie Bertaux.

25. - Témoignage recueilli le 8 février 2013 lors d'une rencontre avec Mme Jocelyne Malher, légataire universelle de Mme Yvonne Guégan.

26. - Témoignage recueilli le 1^{er} décembre 2015 lors d'un échange téléphonique avec M. Blaise Charlet.

27. - Témoignage recueilli le 9 novembre 2015 lors d'un échange téléphonique avec Mme Fanny Delaage-Hill.

28. - Extrait de l'inventaire des œuvres réalisées depuis 1951, étude commandée par le ministère de la Culture et de la Communication et conduite par Thierry Dufrêne, professeur à l'université

de Paris-Ouest-Nanterre-La Défense et alors adjoint au directeur de l'Institut national d'histoire de l'art.

29. - Fiche descriptive du fonds Michel Andraut (1926-) et Pierre Parat (1928-). 256 AA, voir le site : <http://archiwebture.citechaillot.fr> [consulté le 30/05/2017].

30. - Dossier de la commande passée à Bernard et Yvette Alleaume au titre du 1 % pour le lycée de jeunes filles d'Orléans-la-Source (Loiret), à l'issue de l'examen le 22 avril 1966 de la commission nationale (AN, 19880466/63).

31. - MATHIEU, Marie-Thérèse, ALLEAUME, Yvette, GRALL, Jean-Pierre *et al.* *Yvette Vincent-Alleaume : peintre, sculpteur*. Paris : Y. Vincent-Alleaume, 2009. Préface de Michel Andraut, p. 8.

32. - *Ibid.*, p. 8.

33. - « La mise en forme générale de l'espace (V.R.D.) se fait suivant un plateau horizontal de prairie inscrit sur la pente naturelle du terrain et aboutissant à un talus absorbant la dénivellation de 2 m. Un plateau circulaire béton d'un diamètre de 12.00 prépare l'intervention 1 % » (note descriptive et estimative de Bernard Alleaume, sculpteur, et Yvette Vincent-Alleaume, sculpteur assistant, pour le 1 % travaux d'art de la cité scolaire de Flers-de-l'Orne, 3 février 1980, AN, 19910237/15).

34. - *Ibid.*

35. - PV de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics, 2 juillet 1980 (AN, 19910237/15).

36. - PV de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics, 28 octobre 1981 (AN, 19910237/15).

37. - Voir sur le site de l'INHA : notices <http://www.purl.org/inha/agorha/002/86340> ; <http://agorha.inha.fr> [consultés le 30/05/2017].

38. - Le projet de construction d'un lycée polyvalent à Hérouville-Saint-Clair est agréé par un arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 1976 – octroyant par la même occasion une subvention pour le financement de la 1^e tranche de travaux, quand un arrêté préfectoral du 12 septembre 1977 finance la 2^e. Les travaux débutent l'année suivante sous la direction du cabinet Clot-Dupuis, pour s'achever en juin 1978. Voir le site Internet du lycée Salvador-Allende : <http://lycee-salvador-allende.etab.ac-caen.fr/spip.php?article692> [consulté le 30/05/2017] ; (AD Calvados, 1076 W 50).

39. - L'Atelier A est une entreprise spécialisée dans l'organisation d'événements culturels pour la Ville de Caen (« 1950-1973. Un panorama de la vie théâtrale caennaise au travers des affiches de Bernard Girault et d'autres graphistes ». *Cahier de la Direction des Archives du Calvados*, 2008, n° 36, p. 68).

40. - Témoignage recueilli le 1^{er} juillet 2013 lors d'une rencontre avec MM. Michel Cousin et Bernard Girault au lycée Salvador-Allende.

41. - Le plan de l'escalier (coupe et élévation) date du 26 mai 1977, celui de l'avant-projet d'aménagement du patio central extérieur du 11 juin, et les devis descriptifs et estimatifs des artistes, du 20 septembre (AN, 19880466/125).

42. - PV de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics, 8 mars 1978 (AN, 19880466/125).

43. - Fiche descriptive du fonds Camelot, Robert (1903-1992) (Centre d'Archives d'architecture du XX^e siècle, Cité de l'architecture et du patrimoine, 276 AA) : <http://archiwebture.citechaillot.fr> [consulté le 30/05/2017].

44. - « Ma sculpture est, je le pense, avant tout humaine et monumentale [...] je crois que la petite sculpture sentimentale n'a plus cours. La sculpture doit retrouver le plein air et son sens public [...] la sculpture doit retrouver son sens architectural » (LE BIHAN, Olivier, GREINER, Hélène et GREINER, Monique. *Joseph Rivière : 1912-1961*. Exp., Paris, galerie Martel-Greiner, 3 octobre-21 octobre 2006. Paris : galerie Martel-Greiner, 2006, p. 20).

45. - *La Création* (dite aussi *L'Élan*) réalisée entre 1954 et 1958 pour le nouveau lycée de jeunes filles de Caen (*Ibid.*, p. 38).
46. - Le plan de masse est dressé le 20 février 1956 (plan de masse du lycée de jeunes filles de Caen, échelle 0.001 pm, dressé le 20 février 1956 par Robert Camelot, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, en collaboration avec Richard et Daubin architectes). Le projet de construction de la 1^e tranche de l'externat du lycée est approuvé par un arrêté du 2 août 1960, la 2^e, le 3 avril 1962. La 3^e tranche doit être prête pour la rentrée scolaire 1963, selon l'arrêté d'agrément du 4 mars 1963 attribuant à Lucienne Rivière un crédit supplémentaire pour réaliser la maquette de son époux, et la lettre de Robert Camelot à Marie-Louise Lallier, chef du bureau des travaux d'art au sein de la direction générale des Arts et des Lettres, le 10 novembre 1962 (AN, 19880466/33).
47. - Probablement la maquette de « *La Création*, sculpture en plâtre, vers 1958. H : 151 cm » représentée dans un catalogue dont la page concernée est conservée au musée des Années Trente (Boulogne-Billancourt), dans le dossier du sculpteur Joseph Rivière.
48. - Lettre de Susse frères fondeurs à Robert Camelot, 28 janvier 1960 (AN, 19880466/33).
49. - Il utilise l'aluminium pour concevoir en 1951 un *Monument aux volontaires démineurs* pour le ballon d'Alsace dans les Vosges, puis en 1955, un haut-relief destiné à la façade du groupe scolaire de la Benaugue à Bordeaux (LE BIHAN, Olivier, GREINER, Hélène et GREINER, Monique. *Op. cit.*, p. 40).
50. - PV du Conseil général des Bâtiments de France, 4 février 1958 ; PV de la commission d'agrément des artistes proposés pour l'exécution de décorations dans les bâtiments d'enseignement, 22 mai 1958 et arrêté d'agrément ministériel, 25 juin 1958 (AN, 19880466/33).
51. - COGNIAT, Raymond (préf.). *Sculpture française contemporaine de l'École de Paris*. Exp., Paris, musée Rodin, juin-octobre 1958. Paris : musée Rodin, 1958 : « Rivière, Joseph. Né en 1912 à Bordeaux. 53. LA CRÉATION. 1958. Plâtre. 7 m. (Pl. 15) ».
52. - La direction de l'Architecture à Paris a réalisé la 1^e tranche de travaux (crédit de 54 800 francs alloué au 1 %) ; les deux dernières ont été traitées par le ministère de l'Éducation nationale et le MRL de Caen (28 673 francs dédiés au 1 %) – soit un crédit total de 83 473 francs attribué pour la décoration du lycée caennais, alors que le Conseil général des bâtiments de France avait précisé que le montant de la décoration s'élevait à 90 000 francs (AN, 19880466/33).
53. - PV de la commission d'agrément des artistes proposés pour l'exécution de décorations dans les bâtiments d'enseignement, 15 novembre 1962 ; arrêté d'agrément ministériel, 4 mars 1963 (AN, 19880466/33).
54. - Voir sur le site de l'INHA : notices <http://www.purl.org/inha/agorha/002/87083> ; <http://agorha.inha.fr> [consultés le 30/05/2017].
55. - Voir sur le site de l'INHA : notices <http://www.purl.org/inha/agorha/002/85266> ; <http://agorha.inha.fr> [consultés le 30/05/2017].
56. - L'avant-projet de reconstruction du lycée, présenté par MM. Duprat et Pinget, est accepté le 29 novembre 1949 par la commission des bâtiments scolaires. Le nouveau lycée, qui devait s'appeler « lycée Leverrier », à la suite de l'accord du préfet en 1953, est achevé en 1955 (rapport de l'inspection académique de la Manche, 25 mai 1955, AD Manche, 1567 W 45).
57. - Lettre de Robert Couturier à Michel Pinget, 20 avril 1956 (AN, 19880466/23).
58. - Proposé par l'architecte Pinget, le programme décoratif comprenant la maquette de la sculpture proposée par Robert Couturier est accepté par la municipalité le 11 juin 1956, par le Conseil général des bâtiments de France le 4 octobre puis par la commission d'agrément des artistes le 16 novembre (PV et arrêté d'agrément du ministère de l'Éducation nationale, AN, 19880466/23).
59. - Démontée à la suite de la grande tempête de 1987, cette œuvre a récemment été restaurée. L'espace qui lui était jusqu'à présent réservé n'étant plus disponible, et aucun autre emplacement

dans l'établissement ne pouvant recevoir cette sculpture monumentale, un nouveau lieu doit être défini pour sa réinstallation.

60. - DA COSTA, Valérie. *Robert Couturier*. Paris : Norma édition, 2000, biographie p. 217 à 227 ; GEOFFROY, Anne-Marie, CHALARD, Denis, DELARASSE, Michel. *Étude préalable à la restauration de l'œuvre*. Le planétarium de Robert Couturier pour le conseil régional de Basse-Normandie, juillet 2012.

61. - « Le marché à forfait date du 27 février 1957 et le décompte définitif s'élevant à un million deux cent quarante mille francs est signé le 14 mai 1958 (Arch. dép. Manche, 173 W 370) » (MARIE, Élisabeth, DÉsirÉ dit GOSSET, Gilles (dir.). *Une Renaissance au 20^e siècle. La Reconstruction de la Manche (1944-1964)*. Cat. exp., Saint-Lô, juin-décembre 2011. Cully : Orep éd., 2011, p. 170).

62. - *Art et architecture, bilan et problèmes du 1^{er}...* Op. cit. Table ronde sur l'intégration des arts à l'architecture.

63. - Confiée en 1961 à Marcel Mersier, la construction d'un lycée technique mixte avec collège technique mixte annexé à Saint-Lô est approuvée en 1963. Le plan de masse – accepté le 4 octobre 1966 par le Conseil général des Bâtiments de France – et l'avant-projet sont officiellement validés en 1967 (lettre du ministère de l'Éducation nationale à l'inspecteur d'académie de la Manche, 6 septembre 1961 ; arrêté du ministère de l'Éducation nationale agréant le projet de construction à Saint-Lô du lycée technique mixte industriel et commercial et d'un collège d'enseignement technique mixte industriel et commercial annexé, 18 août 1967 (AD Manche, 1567 W 44)).

64. - Voir sur le site de l'INHA : notices <http://www.purl.org/inha/agorha/002/85363> ; <http://agorha.inha.fr> [consultés le 30/05/2017].

65. - Lettre de Marcel Mersier au ministère de l'Éducation nationale, 3 décembre 1966 (AN, 19880466/96).

66. - Lettre de Marcel Mersier au ministère de l'Éducation nationale, 3 décembre 1966 ; notice explicative de Marcel Mersier, 26 février 1974 (AN, 19880466/96).

67. - Lettre de Jean de Saint-Jorre, conseiller artistique régional, à Marie-Louise Lallier, chef du bureau des travaux de décoration des édifices publics, 30 octobre 1972 (AN, 19880466/13).

68. - Notice explicative de Marcel Mersier, 26 février 1974 (AN, 19880466/96).

69. - Devis établi par Jeannine Dubois, directrice commerciale de la galerie La Demeure, le 14 novembre 1973 ; note explicative de Marcel Mersier, 26 février 1974 ; avis favorable de la commission nationale en séance, 9 octobre 1974 ; agrément du préfet, 13 janvier 1975 (AN, 19880466/96).

70. - Lettre de Jean de Saint-Jorre à Marie-Louise Lallier, 30 décembre 1972 ; note explicative de Marcel Mersier, 26 février 1974 (AN, 19880466/13).

71. - Voir sur le site de l'INHA : notices <http://www.purl.org/inha/agorha/002/156529> ; <http://agorha.inha.fr> [consultés le 30/05/2017].

72. - Paul Vimond a construit de nombreux établissements scolaires en Basse-Normandie, dont un groupe scolaire à Coutances, des collèges à Torigni-sur-Vire, Sainte-Mère-Église, Cherbourg-Octeville (Émile-Zola, Le Ferronay, Les Provinces), Valognes, Carentan, La Haye-du-Puits, Lessay, Périers, Saint-Lô (Georges-Lavalley), Saint-Vaast-la-Hougue, Avranches (La Chaussonnière), Argences, ainsi que les lycées Jean-François-Millet à Cherbourg, Napoléon à L'Aigle, Auguste-Loutreuil à Sées, Gabriel (ancienne cité scolaire) à Argentan, Maurice-Marland à Granville, La Roquette à Coutances et de Sauxmarais à Tourlaville (en collaboration avec Henri Lebreton), Edmond-Doucet à Équeurdreville-Hainneville (avec le cabinet Lathuillière) et Charles-François à Coutances (avec Louis Arretche) ; mais aussi en Haute-Normandie : collège et lycée technique à Bolbec, cité scolaire de Fécamp, collège Léo-Lagrange, collège Sarah-Bernhardt, lycée Françoise-de-Grace et lycée Félix-Faureau au Havre ; cité scolaire au Tréport, collège à Saint-Saëns mais aussi lycée Les Fontenelles à Louviers (Extrait de l'inventaire des œuvres réalisées depuis 1951, étude commandée par le ministère de la Culture et de la Communication et conduite par Thierry Dufrêne).

73. - Plan de masse localisant les œuvres datant de 1973, arrêté préfectoral du 8 septembre 1975 attribuant une subvention à la Ville d'Argentan pour la construction de la cité scolaire (AN, 19880466/123). L'établissement est érigé en 1976-1977 par Paul Vimond (architecte de conception) en collaboration avec Pierre Gamain (architecte d'exécution). Diagnostic du patrimoine des lycées de l'Orne établi en octobre 1985 par le Collège des professionnels de l'aménagement (COPRAM) pour le conseil régional de Basse-Normandie.

74. - Le projet de Jean Zabukovec pour le lycée Les Fontenelles à Louviers, construit par Paul Vimond, est examiné le 14 novembre 1973 par la commission et agréé le 18 janvier 1974 (AN, 19880466/86).

75. - PV de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics, 8 mars 1978 (AN, 19880466/123).

76. - « Compte-tenu des masses de l'architecture la partie en porte-à-faux servira de liaison entre ces masses et la partie haute de la sculpture de façon à retrouver une verticale d'équilibre. Les courbes inscrites dans les volumes permettent de contraster avec l'aspect symétrique des panneaux de la construction et assouplir l'aspect visuel de l'ensemble ». Projet de sculpture élaboré par Jean Zabukovec pour la cité scolaire d'Argentan, vers 1977 ; PV de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics, 8 mars 1978 (AN, 19880466/123).

77. - Témoignage recueilli le 12 juin 2014 lors d'un échange téléphonique avec Mme Jeanne-Marie Bertaux.

78. - Témoignage recueilli le 12 juin 2014 lors d'un échange téléphonique avec Mme Jeanne-Marie Bertaux.

79. - La fiche descriptive d'opération en vue de la construction à L'Aigle d'une cité scolaire mixte (lycée et CET) est validée le 13 juillet 1966. Un arrêté ministériel du 15 mars 1968 (visa du 15 novembre 1968) porte agrément du projet de construction d'une cité scolaire mixte à L'Aigle et ouvre une subvention pour l'exécution de la 1^e tranche de travaux. Un arrêté du 25 juillet 1969 agrée la seconde (AN, 19880466/85) ; date de réalisation : 1969-1972. Diagnostic du patrimoine des lycées de l'Orne établi en octobre 1985 par le Collège des professionnels de l'aménagement (COPRAM) pour le conseil régional de Basse-Normandie.

80. - Conseil général de la Manche, Conservation des antiquités et objets d'art. « Inventaire du patrimoine de la Reconstruction dans la Manche ». [PDF en ligne], 2011, [consulté le 01 mars 2016].
URL : http://objet.art.manche.fr/xml/images/inventaire_patrimoine_reconstruction_2011.pdf.

81. - Le maître d'œuvre propose les candidatures d'Yves Tréverdy, Séraphin Gilly, François Chapuis et Jeanne-Marie Bertaux. La commission lui conseille notamment de solliciter des artistes de premier plan. Il s'engage à choisir de nouveaux candidats (PV de la commission de la création artistique, 15 juin 1966, AN, 19880466/85).

82. - En 1966, Paul Vimond propose Daniel Senelar, Albert de Jaeger, Jeanne-Marie Bertaux et François Chapuis. La commission regrette alors que « le nombre de points de décoration ne soit pas réduit à 1 ou 2 grands motifs confiés à des artistes de talents confirmés » (PV de la commission de la création artistique, 15 juin 1966, AN, 19880466/85).

83. - Compte rendu de la visite de Paul Vimond, 25 juillet 1968 (AN, 19880466/85).

84. - Lettre d'Edmond Michelet en réponse à Roland Boudet, député-maire de L'Aigle, 11 décembre 1969 (AN, 19880466/85).

85. - Photographie de l'œuvre créée pour le collège de Saint-Lô conservée dans le dossier de l'artiste (AN, 20020101/117).

86. - Roland Boudet, député-maire de L'Aigle, intervient à plusieurs reprises auprès du ministère des Affaires culturelles pour la décoration de la cité scolaire de sa ville, notamment en 1969, en faveur du sculpteur Albert de Jaeger, et en 1971, en faveur du sculpteur Vivian Oel.

87. - Examen du programme décoratif soumis par Paul Vimond pour la cité scolaire de L'Aigle, 16 novembre 1970 (AN, 19880466/85).

88. - PV de la commission nationale, 18 novembre 1970 (AN, 19880466/85).
89. - Examen du programme décoratif soumis par Paul Vimond pour la cité scolaire de L'Aigle le 5 mai 1971 par Maurice Allemand, inspecteur de la création artistique et rapporteur de la commission (AN, 19880466/85).
90. - PV de la commission nationale, 9 juin 1971 (AN, 19880466/85).
91. - Musée départemental de la tapisserie (Aubusson, Creuse) ; Centre culturel et artistique Jean Lurçat. *Saint-Saëns : œuvre tissé*. Cat. exp. Aubusson, musée départemental de la Tapisserie/Centre culturel et artistique Jean Lurçat, 29 mars-21 juin 1987. Aubusson : musée départemental de la Tapisserie, 1987, p. 42.
92. - Voir sur le site de l'INHA : notices <http://www.purl.org/inha/agorha/002/86102> ; <http://agorha.inha.fr> [consultés le 30/05/2017].
93. - PV de réception définitive, 8 avril 1969 (archives privées de René Letourneur).
94. - Témoignage recueilli le 25 novembre 2015 lors d'une rencontre avec Michel Fauconnier.
95. - « *Caen, 1965, lycée technique Laplace de Caen : céramique (Richard architecte) [...] Calvados, 1965, Caisse d'Allocations Familiales de Falaise : mosaïque* ». Exp., Honfleur, galerie D. Bourdette. 2003. Yvonne Guégan, *commandes publiques, projets, réalisations*. Cat. exp. « Maquettes » d'Yvonne Guégan à la galerie D. Bourdette à Honfleur. Condé-sur-Noireau : impr. Corlet, 2003. n. p. ; lettre du cabinet Richard et Daubin à Yvonne Guégan du 17 mai 1968 relative à la CAF du Calvados à Falaise (archives privées d'Yvonne Guégan).
96. - Lettre de Léon Rème à Yvonne Guégan, 21 juillet 1967 ; lettre d'Yvonne Guégan à Pierre Daubin, 15 février 1969 (archives privées d'Yvonne Guégan).
97. - Il lui propose aussi une rencontre « afin d'envisager ensemble la mise au point du projet », prévue le 26 janvier 1972 (lettre de Pierre Daubin à Salomé Vénard, 22 décembre 1971, archives privées de Salomé Vénard).
98. - Articles de *Ouest-France*, 23 mai 1966 : « Ce matin. M. Fouchet pose la première pierre du lycée des filles » et 30 septembre 1968 : « Ce matin : La rentrée au Lycée Marguerite-de-Navarre » (AM Alençon, non cotés). À la suite de la construction du lycée par Léon Rème (décédé en 1968), Pierre Daubin est désigné pour achever le chantier de son confrère. La réception définitive des bâtiments scolaires a lieu le 3 mars 1970, et celle du gymnase et de la piscine, le 28 octobre suivant.
99. - L'architecte lui conseille aussi de prendre contact avec Jean de Saint-Jorre. Elle écrit donc au conseiller artistique pour l'en informer, ajoutant qu'elle se permettra de lui demander un rendez-vous « pour avoir [sa] critique et choisir la meilleure solution. La maquette sera soumise à M. Daubin sans perdre de temps ». Jean de Saint-Jorre lui répond qu'au vu du crédit alloué, l'affaire n'est pas de sa compétence mais de celle du ministère (lettre de Salomé Vénard à Jean de Saint-Jorre, conseiller artistique, 29 janvier 1972, archives privées de Salomé Vénard).
100. - Visite effectuée le 28 janvier 1972 (lettre de Salomé Vénard à Jean de Saint-Jorre, 29 janvier 1972, archives privées de Salomé Vénard).
101. - Lettre de Pierre Daubin à Salomé Vénard, 22 décembre 1971, et lettre de Salomé Vénard à Jean de Saint-Jorre, 29 janvier 1972 (archives privées de Salomé Vénard).
102. - Orne ZUP d'Alençon (Saint-Paterne) : arrêté de création (22/11/1960), périmètre de préemption (05/09/1962 et 22/01/1965), modification de périmètre (17/03/1975) (AN, 19830575/302 et 307). La ZUP est « insérée à l'intérieur d'un triangle formé par la route nationale 138 qui mène au Mans, l'avenue Rhin-et-Danube prolongée par la route d'Ancinnes et les limites communales d'Arçonnay et de Saint Paterne [...] Les travaux d'aménagement commencent en 1963. L'année suivante, les artères principales sont tracées » (CHAMPION, Alain. *Alençon de A à Z*. Éditions Alan Sutton, 2008) [en ligne], [consulté le 25/02/2016]. URL : <http://alencon-histoire.chez-alice.fr/perseignequartier.htm>.
103. - Descriptif du projet de décoration proposé par Salomé Vénard, non daté [en 1972] (AN, 19880466/91).

- 104.** - Le premier examen du 18 avril 1973 ayant été reporté en l'absence de l'architecte, les programmes décoratifs des deux lycées figurent à l'ordre du jour de la commission nationale le 28 novembre 1973. Dans les deux cas, l'architecte doit inviter les artistes à fournir de nouvelle maquette (PV de la commission nationale, 28 novembre 1973, AN, 19880466/91 (lycée Marguerite-de-Navarre) et 19880466/93 (lycée Louis-Liard)).
- 105.** - PV de la commission nationale, 20 mars 1974 (AN, 19880466/91 (lycée Marguerite-de-Navarre) et 19880466/93 (lycée Louis-Liard)).
- 106.** - Lettre de Pierre Daubin à Salomé Vénard, 23 juin 1975 (archives privées de Salomé Vénard).
- 107.** - Note extraite du carnet de chantier sur la décoration du lycée Marguerite-de-Navarre à Alençon, établi par Salomé Vénard et remis à la directrice du lycée le 1^{er} décembre 1975 (archives privées de Salomé Vénard).
- 108.** - Lettre de Salomé Vénard à Marie-Louise-Lallier, chef du bureau des travaux de décoration des édifices publics, 22 février 1977 (archives privées de Salomé Vénard).
- 109.** - Lettre de Salomé Vénard à Pierre Daubin, 23 juin 1977 (archives privées de Salomé Vénard).
- 110.** - Inventaire des œuvres réalisées depuis 1951, étude commandée par le ministère de la Culture et de la Communication et conduite par Thierry Dufrêne.
- 111.** - À l'échelle nationale, en 1969, 308 des 436 projets examinés ont été acceptés dès le 1^{er} examen par la commission. (*Art et architecture, bilan et problèmes du 1 %*. *Op. cit.*, VI. 4.).
- 112.** - Quatre projets ont été mis à l'ordre du jour de la commission nationale à trois reprises, le premier examen ayant été reporté en l'absence de l'architecte, malgré la présence des artistes.
- 113.** - « L'ensemble des mesures récentes d'aménagement du 1 % est critiqué par certains groupements d'artistes, notamment le syndicat des sculpteurs. Celui-ci juge excessifs les pouvoirs donnés aux conseillers artistiques et à la commission nationale, dont il ne reconnaît pas la compétence, et s'élève contre le fait que le choix de l'artiste par l'architecte puisse être contesté » (Secrétariat d'État à la Culture, Service des études et de la recherche. *Les Aides publiques à la création artistique en France*. Paris : la Documentation française : Secrétariat d'État à la culture, 1976, p. 21).
- 114.** - AN, 19880466/85.
- 115.** - AN, 19960366/19.
- 116.** - AN, 19880466/125.
- 117.** - Secrétariat d'État à la Culture, Service des études et de la recherche. *Op. cit.*, p. 21.
- 118.** - Notre propos ici n'est ni de juger des avis émis, ni de traiter de la valeur esthétique des œuvres créées.
- 119.** - Circulaire n° 75-3045 du 20 mai 1975 portant application de l'arrêté du 15 mai 1975 sur les travaux de décoration des bâtiments d'enseignement, au titre du 1 %. IV-Examen du projet de décoration.
- 120.** - Lettre de Salomé Vénard à Pierre Daubin, 29 décembre 1973 (archives privées de Salomé Vénard) ; lettre de Bruno Lebel à Michel Troche, 25 février 1974 (AN, 19880466/91).
- 121.** - Fiche cartonnée manuscrite conservée dans le dossier de décoration (AN, 19880466/91).
- 122.** - Institué par un arrêté du 18 novembre 1965, le conseiller artistique, nommé dans une circonscription d'action régionale donnée, étudie sur place les questions intéressant la création artistique dans le domaine des arts plastiques. Il est principalement chargé de l'étude des travaux du 1 % n'excédant pas un certain seuil et qui sont de la compétence du préfet. Trois possibilités : il est favorable au choix de l'artiste et de son projet / il est favorable au choix de l'artiste sous réserve de la présentation d'un nouveau projet ou de la mise au point du projet présenté / il est défavorable au projet présenté et demande une nouvelle étude d'un autre artiste. Si le préfet suit l'avis émis par le conseiller artistique, il signe un arrêté portant agrément de l'artiste et de son projet ; s'il estime ne pas pouvoir suivre la proposition du conseiller artistique ou si une

différence majeure se présente, le dossier est envoyé pour examen au Service de la création artistique (ministère des Affaires culturelles). Le conseiller artistique peut aussi être sollicité par les artistes et les architectes pour avis lors de l'élaboration de leurs dossiers de décoration (*Art et architecture, bilan et problèmes du 1 %... Op. cit.*, III.D.2.) ; « Ce sont le plus souvent des personnalités de la région concernée s'intéressant à l'art contemporain, qui ont été désignées par le Service de la création artistique dans chacune des vingt-deux régions » (Secrétariat d'État à la Culture, Service des études et de la recherche. *Les Aides publiques à la création artistique en France... Op. cit.*, p. 21).

123. - Extrait de l'article 7 de l'arrêté du 6 juin 1972 relatif aux travaux de décoration des bâtiments d'enseignement, au titre du 1 % (J. O. du 7 juin 1972 - P. 5711) : « L'examen de ces propositions intervient dans les conditions prévues aux articles 4 [en fonction du montant alloué au 1 %, le projet de décoration est soumis à l'avis du conseiller artistique ou de la commission nationale ndlr], 5 [composition de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics] et 6 [la décision d'agrément est prise par le préfet du département du lieu de la construction] ci-dessus, suivant une procédure accélérée » (AN, 19880466/1).

124. - Les archives d'Yvonne Guégan ont été déposées en 2013 aux archives départementales du Calvados.

125. - Arrêté préfectoral agréant le projet de construction d'un LEP à Caen, 16 novembre 1982 ; Plan masse, échelle 1/200, dressé le 15 mars 1982 (modifié le 27 août 1982 et le 13 octobre 1982) par SCP. P. et J.-M. Bienvenu (AN, 19910237/24) ; La construction du lycée est lancée en janvier 1983 et achevée en juillet 1984 (article de *Ouest-France*, 18 juillet 1984 : « Le nouveau LEP de la Folie-Couvrechef ») ; lettre de Jean-Marie Bienvenu à Yvonne Guégan du 16 novembre 1982 mentionnant les premiers contacts et les premières études de l'artiste (archives privées d'Yvonne Guégan).

126. - Témoignage recueilli le 21 novembre 2013 lors d'un échange téléphonique avec M. Bienvenu.

127. - Voir sur le site de l'INHA : notices <http://www.purl.org/inha/agorha/002/85810> ; <http://agorha.inha.fr> [consultés le 30/05/2017].

128. - Voir dans la base Mérimée : notice PA14000050.

129. - Voir dans la base Mérimée : notice PA14000095.

130. - Le projet décoratif d'Yvonne Guégan a notamment été présenté lors d'une réunion de chantier le 25 octobre 1983 en présence de l'administration, des architectes ou encore de la municipalité. Cette réunion a permis d'échanger sur le projet et sur les éventuelles modifications à y apporter (compte rendu de chantier, réunion du 25 octobre 1983, rédigé par le cabinet Bienvenu, archives privées d'Yvonne Guégan).

131. - Lettre du proviseur, Mme Ropars, au directeur départemental des services de l'Équipement, 25 mai 1984 (archives privées d'Yvonne Guégan).

132. - Avis favorable de la Ville de Caen indiqué dans une lettre du sénateur-maire au DDE le 8 novembre 1983, et de l'inspection académique dans une lettre au DDE du 22 novembre 1983 (AN, 19910237/24).

133. - Lettre d'Yvonne Guégan à Mme Rivière, adjointe aux Affaires culturelles à la Mairie de Caen, le 11 décembre 1983 (archives privées d'Yvonne Guégan).

134. - PV de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics, 16 février 1984 (AN, 19910237/24).

135. - Lettre de Mme Ropars le proviseur du lycée, au directeur départemental de l'Équipement, 25 mai 1984 (archives privées d'Yvonne Guégan) ; témoignage recueilli le 21 novembre 2013 lors d'un échange téléphonique avec M. Bienvenu.

136. - Lettre de la préfecture du Calvados à Pierre et Jean-Marie Bienvenu, 5 juin 1984 (archives privées d'Yvonne Guégan).

137. - PV de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics, 20 avril 1984 (AN, 19910237/24).
138. - Lettre de Jean-Marie Bienvenu à Vincent Valère, 9 novembre 1984 (archives de la DRAC de Basse-Normandie, boîte 1108, « Arts plastiques, 1968-1986, Dossiers divers 1 % »).
139. - Lorsque le conseiller artistique lui propose d'organiser une rencontre avec un sculpteur qui pourrait faire une proposition de décoration, l'architecte indique à Yvonne Guégan qu'il discutera avec le proviseur du lycée pour définir une position (lettre de Vincent Valère à Jean-Marie Bienvenu, le 26 décembre 1984 ; lettre de Jean-Marie Bienvenu à Yvonne Guégan, le 31 décembre 1984, archives privées Yvonne Guégan).
140. - Brouillon rédigé par Yvonne Guégan : « maître d'œuvre je n'ai pas à avoir une personne imposée » (archives privées Yvonne Guégan).
141. - Témoignage recueilli le 14 décembre 2015 lors d'une rencontre avec M. Nicolas Alquin ; *Nicolas Alquin : sculptures, dessins, sculptins*. Exp., théâtre municipal de Caen, 3 mars-5 mai 1985. Caen : la Ville, 1985.
142. - Lettre du directeur des services culturels à la Mairie de Caen au conseiller artistique Vincent Valère, le 15 juillet 1985 (archives de la DRAC de Basse-Normandie, boîte 1108, « Arts plastiques, 1968-1986, Dossiers divers 1 % »).
143. - Présentation de l'œuvre par le cabinet Bienvenu, le 12 septembre 1985 (AN, 19910237/24).
144. - Témoignage recueilli le 14 décembre 2015 lors d'une rencontre avec M. Nicolas Alquin.
145. - L'architecte indique dès le début de la lettre que le programme décoratif de l'EREA de La Ferté-Macé devait être présenté par son confrère Paul Serbat au moment du dépôt de l'avant-projet ; mais devant sa carence, la direction départementale de l'Équipement de l'Orne a demandé à Alain Julliard de refaire le projet architectural afin que l'affaire puisse être engagée à temps ; puis il a été amené à s'occuper du programme de décoration (lettre d'Alain Julliard à Bernard Anthonioz, 18 juin 1976, AN, 19880466/125).
146. - La commission émet des réserves sur le thème abordé par le projet de sculpture proposée (risque d'interprétation ambiguë) et sur son expression plastique proprement dite ; concernant les deux panneaux décoratif faisant l'objet de la 2^e partie du programme, elle critique la facture des deux panneaux, qui par l'implantation prévue, pourrait par ailleurs nuire à l'harmonie de la composition architecturale (PV de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics, 26 novembre 1975, AN, 19880466/125).
147. - En juin 1977, l'architecte propose un nouveau projet de Jean-Claude Carsuzan, resté sans suite. Lorsque le conseiller artistique sollicite l'année suivante un projet de Reynold Arnould, l'architecte échange avec l'artiste, qui se désiste par la suite. En 1978, Alain Julliard accepte la proposition d'Hélène Delaroche-Untersteller (AN, 19880466/125).
148. - Reconstruction du lycée de garçons, tranche 1951-1952 bâtiment nord ; arrêté ministériel du 29 avril 1960 approuvant la reconstruction de l'aile sud du lycée mixte de Coutances et attribuant 1,536 200 million de francs dont 11 600 francs pour la décoration 1 % des bâtiments (AD Manche, 28 W 81).
149. - Fiche descriptive du fonds Arretche, Louis (1905-1991). 258 AA, voir le site : <http://archiwebture.citechaillot.fr> [consulté le 31/05/2017].
150. - Les deux hommes ont pu se rencontrer à l'École des beaux-arts de Paris : Louis Arretche y est élève de 1926 à 1935 (admis au 2^e essai du concours de Rome en 1926, 1927, 1929 et 1930 ; admis 9^e au 2^e essai du concours de Rome le 2 mars 1932) ; Volti est admis aux Beaux-Arts en 1932 et remporte le Second Grand Prix de Rome en 1936.
151. - Voir le site Internet de Volti : <http://volti-sculpture.com/biographie.html> [consulté le 31/05/2017].
152. - Lettre du proviseur du lycée d'État de Coutances à l'inspecteur d'académie relatif au projet de décoration proposé par Louis Arretche, 22 janvier 1965 (AD Manche, 1567 W 40).

- 153.** - Entre 1965 et 1975, Louis Arretche est chargé de la construction de plusieurs facultés à Rennes. Volti réalise d'ailleurs une statue en pierre pour la faculté de médecine et de pharmacie (campus santé de Villejean) après avoir reçu un avis favorable de la commission nationale le 26 avril 1968 (inventaire des œuvres réalisées depuis 1951, étude commandée par le ministère de la Culture et de la Communication et conduite par Thierry Dufrêne).
- 154.** - Lettre du directeur départemental de l'Équipement au préfet de la Manche, 16 juillet 1975 ; lettre du préfet à Paul Vimond, 29 avril 1975 (AD Manche, 28 W 81).
- 155.** - Lettre de Jean de Saint-Jorre au préfet de la Manche, 2 août 1975 (AD Manche, 28 W 81).
- 156.** - Notice Autor AW00439.
- 157.** - Lettre de la direction départementale du Calvados, ministère de l'Équipement, à Georges Duval, 19 octobre 1971 (archives privées d'André Hambourg).
- 158.** - Lettre du maire de Deauville Michel d'Ornano à André Hambourg, 30 juin 1972 (archives privées d'André Hambourg).
- 159.** - Lettre du maire de Deauville Michel d'Ornano à André Hambourg, 17 avril 1974 (archives privées d'André Hambourg).
- 160.** - Arrêté d'agrément signé par le préfet, 30 septembre 1975 (archives privées d'André Hambourg).
- 161.** - Le lycée Paul-Cornu a été édifié en trois tranches : 1967, 1969 et 1971 (Diagnostic du patrimoine des lycées de l'Orne établi en octobre 1985 par le Collège des professionnels de l'aménagement (COPRAM) pour le conseil régional de Basse-Normandie).
- 162.** - Décision de restauration de l'église prise en 1949 ; dès 1952, l'église est partiellement remise en état ; en 1974, l'église restaurée devient cathédrale (voir le site Internet de la Ville du Havre : <http://www.lehavre.fr/node/1623> [consulté le 01/03/2016]) ; Notice de Philippe Kaëppelin sur les travaux exécutés depuis 1963 : « Cathédrale du Havre (architecte Duval) : autel en étain, aménagements » (AN, 19910237/17).
- 163.** - « La commission observe que ce projet bénéficie d'un crédit important et devrait donner lieu à une intervention d'une particulière qualité. Or elle constate que la sculpture manque de rigueur et de monumentalité [...] Étant donné qu'il s'agit d'un crédit ancien qui risque d'être annulé, la commission accepte que l'artiste étudie un nouveau projet ». (PV de la commission nationale, 26 novembre 1975) ; « La commission constate en premier lieu que ce nouveau projet est presque entièrement similaire au précédent [...] En conséquence, elle estime que ce projet ne peut être accepté et ne croit pas possible d'envisager que M. Kaëppelin parvienne, dans une troisième étude, à dominer seul, un programme décoratif de cette importance. Pour parvenir à une solution, elle propose que le crédit 1% alloué soit divisé en deux sommes de même importance en fonction desquelles il serait demandé à M. Kaëppelin, d'une part, et à un autre artiste, d'autre part, d'établir de nouveaux projets. Étant donné l'urgence que revêt cette affaire du fait de l'ancienneté des dates attributives de subventions, M. Jean de Saint-Jorre [...] prendra contact avec l'architecte, afin de mettre sur pied, dans des délais très rapides, le nouveau programme demandé » (PV de la commission nationale, 4 novembre 1976, AN, 19910237/17).
- 164.** - Lettre de Jean de Saint-Jorre à l'inspecteur général, chef du Service de la création artistique, 10 décembre 1977 (AN, 19880466/13).
- 165.** - Lettre de Jean de Saint-Jorre à Georges Duval, 10 décembre 1977 (AN, 19880466/13).
- 166.** - PV de la commission nationale, 4 février 1976 (AN, 19880466/126).
- 167.** - « Le rapporteur prendra contact avec l'architecte afin qu'un, ou éventuellement deux emplacements soient définis pour que M. Hambourg puisse réaliser une ou deux œuvres qui répondent à son talent habituel. Étant donné qu'il s'agit d'un crédit ancien dont l'annulation risque d'être prononcée dans un délai très rapproché, une mise au point de l'ensemble de cette affaire devra être réalisée très rapidement » (PV de la commission nationale, 16 novembre 1977, AN, 19880466/126).

- 168.** - Compte rendu de la rencontre d'André Hambourg et de Michel Troche, 6 février 1968 (AN, 19880466/126).
- 169.** - Arrêté préfectoral, 27 février 1968 (AN, 19880466/13).
- 170.** - Témoignage recueilli le 31 octobre 2013 lors d'un échange téléphonique avec Mme Nicole Hambourg.
- 171.** - Lettre du bureau des travaux de décoration des édifices publics (Sous-direction de la création artistique - Délégation aux arts plastiques) au commissaire de la République du département de la Manche (direction de l'action économique et de l'emploi) du 4 mars 1983, en réponse à une lettre du 18 janvier 1983 sur la décoration au titre du 1 % des établissements scolaires (AN, 19880466/13).
- 172.** - « Les crédits pour dépenses d'équipement du ministère de l'Éducation et du secrétariat d'État aux Universités affectés à ces travaux de décoration s'élèvent au maximum à 1 % du coût de la construction, lorsque celle-ci est financée uniquement par les crédits de l'État, et à 1 % de la subvention accordée aux collectivités publiques, lorsqu'elles ont l'initiative et la charge financière de la construction » (art. 2 de l'arrêté du 15 mai 1975 relatif aux travaux de décoration des bâtiments d'enseignement au titre du 1 p. 100, J.O. du 4 juin 1975) ; les municipalités peuvent compléter le montant de la subvention accordée, au titre du 1 %, par l'État pour la construction des bâtiments d'enseignements (circulaire n°75-3045 du 20 mai 1975 portant application de l'arrêté du 15 mai 1975 sur les travaux de décoration des bâtiments d'enseignement, au titre du 1%. II-Détermination du crédit 1 %).
- 173.** - LENFANT, Carine. Art. cit., p. 19.
- 174.** - Lettre du ministre Edmond Michelet à Roland Boudet, relative à son intervention en faveur du sculpteur Albert de Jaeger, dont le projet a été refusé en 1966, 11 décembre 1969 ; lettre du ministre Jacques Duhamel à Roland Boudet, relative à son intervention en faveur du sculpteur Vivian Oel, dont le projet a été refusé en 1970, 19 mars 1971 (AN, 19880466/85).
- 175.** - Lettre de Raymond Triboulet, député du Calvados, à André Malraux, ministre des Affaires culturelles, 20 mars 1967 (AN, 19880466/134).
- 176.** - Extrait du registre des délibérations du conseil municipal dans sa séance du 25 novembre 1963 (AN, 19880466/46).
- 177.** - Extrait de l'inventaire des œuvres réalisées depuis 1951, étude commandée par le ministère de la Culture et de la Communication et conduite par Thierry Dufrêne.
- 178.** - Archives privées de René Letourneur.
- 179.** - Fiche cartonnée indiquant au 4 décembre 1974 : « L'arch. n'a pas choisi l'artiste (Stirn) il a proposé une sculpture » (AN, 19880466/117).
- 180.** - Note pour M. le sous-préfet, directeur du cabinet, sous couvert de M. le secrétaire général, 22 décembre 1975 ; lettre du secrétaire d'État et maire de Vire Olivier Stirn au préfet du Calvados, 1^{er} octobre 1974 (AD Calvados, 1014 W 72).
- 181.** - Lettre d'Olivier Stirn au préfet du Calvados, 1^{er} octobre 1974 (AD Calvados, 1014 W 72).
- 182.** - Lettre d'Olivier Stirn à Michel Guy, 22 novembre 1974 (AN, 19880466/117).
- 183.** - PV de la commission nationale, 4 décembre 1974 (AN, 19880466/117).
- 184.** - *Ibid.*
- 185.** - Deux lettres d'Olivier Stirn à Michel Guy, secrétaire d'État à la Culture, 3 février 1975 puis 4 janvier 1975 (AN, 19880466/117).
- 186.** - Rapport de Michel Troche, non daté (AN, 19880466/117).
- 187.** - Voir sur le site de l'INHA : notices <http://www.purl.org/inha/agorha/002/84216> ; <http://agorha.inha.fr> [consultés le 30/05/2017].
- 188.** - Lettre de Jean de Saint-Jorre au préfet de la Manche, 2 mai 1974 (AN, 19880466/13).
- 189.** - Lettre de Jean de Saint-Jorre à Marie-Louise Lallier, chef du bureau des travaux de décoration des édifices publics, 25 mai 1975 (AN, 19880466/129).

- 190.** - Lettre de maître Baudoin, député-maire de Granville au préfet de la Manche, 4 mars 1976 (AD Manche, 1567 W 41).
- 191.** - Lettre de Jean-Pierre Ottavy, sous-directeur de la création artistique, à Pierre Székely, 20 janvier 1977 (AN, 19880466/119).
- 192.** - Notes prises à l'issue d'un échange téléphonique avec Henri Delaage, « désespéré car le conseil municipal a donné un avis défavorable au nouveau projet [...] il a constitué une « commission » avec l'artiste. But ? M. Székely s'incruste et essaye de trouver une solution... » (AN, 19880466/119).
- 193.** - PV de la commission nationale, 22 juin 1977 ; arrêté préfectoral, 21 juillet 1977 (AN, 19880466/119).
- 194.** - PV de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics, 10 juillet 1974 (AN, 19880466/129).
- 195.** - PV de la commission nationale, 24 juillet 1975 ; lettre de l'inspecteur d'académie au préfet de la Manche, 24 juin 1975 ; lettre du recteur à l'inspecteur d'académie, 23 juin 1975 ; lettre de la municipalité d'Avranches au préfet de la Manche, 16 juin 1975 (AN, 19880466/129).
- 196.** - Lettre de l'adjoint au maire délégué au préfet de la Manche, sous couvert du sous-préfet d'Avranches, 16 juin 1975 ; position confirmée par une lettre de Léon Jozeau-Marigné au sous-préfet, 6 août 1975 (AN, 19880466/129).
- 197.** - Présentation de la décoration au titre du 1 % pour le lycée Littré à Avranches par Henri Marie Delaage, le 17 septembre 1975 (AN, 19880466/129).
- 198.** - PV de la commission nationale du 1 %, 24 septembre 1975 (AN, 19880466/129).
- 199.** - Lettre de Jean de Saint-Jorre à Marie-Louise Lallier, chef du bureau des travaux de décoration des édifices publics, 28 novembre 1975 (AN, 19880466/129).
- 200.** - Lettre de Jean de Saint-Jorre, conseiller artistique, à Marie-Louise Lallier, 28 novembre 1975 (AN, 19880466/13).
- 201.** - Lettre de Jean-Luc Dufrene, alors professeur certifié au lycée Littré, au sous-directeur de la création artistique, 16 juin 1977 (AN, 19880466/129).
- 202.** - Voir sur le site de l'INHA : notices <http://www.purl.org/inha/agorha/002/84299> ; <http://agorha.inha.fr> [consultés le 30/05/2017].
- 203.** - Lettre de Pierre Dureuil à Yvonne Guégan, 24 novembre 1958 (archives privées d'Yvonne Guégan).
- 204.** - Lettre d'Yvonne Guégan à André Malraux, 13 juin 1962 (AN, 19880466/33).
- 205.** - Lettre de Raymond Triboulet à André Malraux, 10 juillet 1962 (AN, 19880466/33).
- 206.** - Lettre de Lucienne Clause, chef du bureau des travaux d'art, 3 juillet 1962 (archives privées d'Yvonne Guégan) ; Lettre d'Yvonne Guégan à Marie-Louise Lallier, 9 octobre 1962 (AN, 19880466/33).
- 207.** - AN, 19880466/33.
- 208.** - Lettre de Marie-Louise Lallier à Yvonne Guégan, 13 octobre 1962 (AN, 19880466/33).
- 209.** - Lettre d'Yvonne Guégan à André Malraux, 1^{er} août 1963 (archives privées d'Yvonne Guégan).
- 210.** - Copie d'une lettre d'Yvonne Guégan à A. Lecoq, 22 février 1963 (archives privées d'Yvonne Guégan).
- 211.** - Lettre de Pierre Cavellat à Yvonne Guégan pour lui donner des conseils sur sa composition, 4 février 1963 ; brouillon de lettre d'Yvonne Guégan à Pierre Cavellat pour le remercier des démarches qu'il a bien voulu faire en sa faveur, 19 février 1963 ; brouillon de lettre d'Yvonne Guégan à Pierre Cavellat pour l'informer de l'avancement de son projet, 1^{er} avril 1963 ; brouillon de lettre d'Yvonne Guégan à Pierre Cavellat pour le remercier de l'avoir aidée dans ses difficultés avec Pierre Dureuil, 1^{er} septembre 1963, etc. (archives privées d'Yvonne Guégan).
- 212.** - Lettre d'Yvonne Guégan à André Malraux, 1^{er} août 1963 (archives privées d'Yvonne Guégan).

213. - Lettre de Pierre Dureuil à Yvonne Guégan, 5 mars 1963 (archives privées d'Yvonne Guégan ; copie conservée aux AN, 19880466/33).

214. - Lettre d'Yvonne Guégan à Pierre Dureuil, 21 juillet 1963 (archives privées d'Yvonne Guégan).

215. - Lettre de Pierre Dureuil à Yvonne Guégan, 25 juillet 1963 (archives privées d'Yvonne Guégan).

216. - Secrétariat d'État à la Culture, Service des études et de la recherche. *Les Aides publiques à la création artistique en France. Op. cit.*, p. 20.

217. - L'un des problèmes du 1 %, c'est que « l'architecte se désintéresse trop souvent du 1 % qu'il considère comme un aspect mineur de la construction et qu'il n'envisage qu'après avoir réalisé son propre projet d'architecture » (*Ibid.*, p. 20). Si les projets de décoration doivent être élaborés dès l'établissement du plan de masse de la construction, la concertation avec les artistes paraît souvent intervenir alors que l'édifice est en cours de construction, voire déjà mis en service. Cela ne peut toutefois pas être systématiquement la preuve d'un désintéressement des maîtres d'œuvre, la rapidité d'exécution de certains chantiers ou le retard pris dans les versements des crédits alloués à la décoration pouvant être quelques-unes des causes retardant la collaboration. De ce fait, cette question n'a pas été abordée dans ce propos.

218. - GABILLET, Auriane. *Op. cit.*, p. 50.

219. - Démarche engagée dès 2011 par l'université Pierre-et-Marie-Curie (ROCHE, Annette. « Le 1 % de la faculté des sciences de Paris à l'Université Pierre et Marie Curie : inventaire, restauration, valorisation d'un patrimoine artistique méconnu », *In Situ* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 19 janvier 2012, consulté le 14 mars 2013. URL : <http://insitu.revues.org/889>, p. 14.

RÉSUMÉS

L'Inventaire général du Patrimoine culturel (région Normandie) a entrepris depuis 2012 le recensement et l'étude des œuvres issues du 1 % artistique dans les soixante-sept lycées publics du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Complété par des recherches documentaires, l'inventaire de terrain a abouti à l'identification d'un corpus de quatre-vingt-seize œuvres, commandées entre 1954 et 1986. Certaines sont le fruit d'une collaboration harmonieuse entre artistes et architectes, favorisée par des liens déjà établis, par l'appréciation des travaux de l'autre, par la connaissance et la maîtrise de la procédure du 1 %, par les échanges et l'implication des protagonistes, ou encore par la prise en compte des propositions faites. D'autres commandes n'ont peu ou pas fait l'objet d'une concertation entre artistes et architectes. Les échanges, freinés ou empêchés par les avis négatifs de la commission chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics, ont parfois provoqué un manque d'implication, voire un renoncement dans la poursuite des dossiers. Les interventions des municipalités, intercédant en faveur d'un artiste ou réagissant contre une proposition ou un avis émis en bloquant un programme décoratif, privant donc les architectes de leurs prérogatives, ont aussi conduit à un refus de collaborer ou à l'abandon définitif d'un dossier.

Since 2012, the 'Inventaire général du Patrimoine culturel', a heritage inventory service under the auspices of the Normandy regional council, has been documenting and studying contemporary artworks, created in the framework of the "1 % artistique" programme - a legal obligation in France, founded in 1951, whereby one percent of the budget of public buildings

must be devoted to works of art. When architects are appointed for the design of a public building, their mission includes the elaboration of a decorative programme and the choice of the artists to carry it out. This decorative project is presented to a special committee responsible for studying such projects in public buildings, which then approves (or does not approve) the artwork proposed. Ninety-six artworks have been created between 1954 and 1986 for 67 public Lycées (secondary school for 15 to 18 year-olds) in the Calvados, Manche and Orne departments. Some of them are the result of a harmonious collaboration between artists and architects, helped by associations already established, the mutual appreciation of each other's work, the awareness of the legal obligations of the 1 % programme, the involvement of the stakeholders, or thanks to mutual respect. For other commissions, the dialogue between artists and architects was more complicated. Negative opinions of the committee responsible for the study of the decoration projects in public buildings have sometimes led to a lack of enthusiasm or even a renunciation on the part of the artists and architects. The interventions of the local authorities, interceding on behalf a particular artist or against a particular proposal, have also led to a refusal to carry out the commission or to the permanent abandonment of decorative artworks.

INDEX

Keywords : '1 % artistique', artistic one per cent programme, inventory, high school, Calvados, Manche, Orne, Normandy, collaboration, artist, architect, artistic regional council, Bernard Alleaume, Yvette Vincent-Alleaume, Pierre Parat, Michel Andrault, Bernard Girault, Michel Cousin, Marcel Clot, Joseph Rivière, Robert Camelot, Robert Couturier, Pierre Duprat, Michel Pinget, Marcel Mersier, Robert Wogensky, Mario Prassinis, Michel Tourlière, Jean Zabukovec, Jeanne-Marie Bertaux, Paul Vimond, Hubert Yencesse, Karl-Jean Longuet, Marc Saint-Saëns, Pierre Daubin, Yvonne Guégan, Salomé Vénard, Michel Fauconnier, Bienvenu architectural agency, Nicolas Alquin, Alain Julliard, Jean-Claude Carsuzan, Gérard Anjou known as Pétrus, Hélène Delaroché-Untersteller, Antoniucci Voltigerno known as Volti, Louis Arretche, Philippe Lepoultel, Philippe Kaëppelin, Georges Duval, André Hambourg, Georges Beguin, Gaston Morel, Pierre Székely, Henri Delaage, Dietrich Mohr, Pierre Dureuil

Mots-clés : 1 % artistique, un pour cent artistique, inventaire, lycée, Calvados, Manche, Orne, Normandie, collaboration, artiste, architecte, conseiller artistique régional, Bernard Alleaume, Yvette Vincent-Alleaume, Pierre Parat, Michel Andrault, Bernard Girault, Michel Cousin, Marcel Clot, Joseph Rivière, Robert Camelot, Robert Couturier, Pierre Duprat, Michel Pinget, Marcel Mersier, Robert Wogensky, Mario Prassinis, Michel Tourlière, Jean Zabukovec, Jeanne-Marie Bertaux, Paul Vimond, Hubert Yencesse, Karl-Jean Longuet, Marc Saint-Saëns, Pierre Daubin, Yvonne Guégan, Salomé Vénard, Michel Fauconnier, cabinet d'architectes Bienvenu, Nicolas Alquin, Alain Julliard, Jean-Claude Carsuzan, Gérard Anjou dit Pétrus, Hélène Delaroché-Untersteller, Antoniucci Voltigerno dit Volti, Louis Arretche, Philippe Lepoultel, Philippe Kaëppelin, Georges Duval, André Hambourg, Georges Beguin, Gaston Morel, Pierre Székely, Henri Delaage, Dietrich Mohr, Pierre Dureuil

AUTEUR

SABRINA DUCROQUET-BLANCHET

Chargée de mission à la direction de l'Inventaire général du Patrimoine culturel (Région Normandie) sabrina.blanchet@normandie.fr